

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 114 (1978)

Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Montreux, le 24 février 1978

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



Photo Doris Vogt



Vacances de sports d'hiver dans la maison de la jeunesse + sport à Grengiols (Valais)

Pavillon de vacances récemment construit, altitude 1100 m, au cœur d'un paysage d'hiver magnifique avec de multiples possibilités pour faire du ski et ski de fond.

Vastes locaux : 4 dortoirs avec installation sanitaire moderne et douches, 3 chambres de moniteurs, 2 salles de séjour, 1 salle à manger, 1 cuisine confortable pour les indépendants, etc.

Aménagement très pratique pour 60 à 70 personnes. Chauffage électrique.

Idéal pour les semaines d'école de campagne au printemps et en automne.

S'adresser à :
Peter Gurten-Imhof
3981 Grengiols (Valais)
Tél. (028) 5 35 28

► Attention :
Par hasard la maison de la jeunesse + sport est encore libre pour Pâques 1978

Banque Vaudoise de Crédit

Toutes opérations bancaires

SIÈGE :
LAUSANNE

SUCCURSALE :
YVERDON

21 agences dans le canton

Editions Fernand Nathan

Voici quelques-unes des nouveautés de ce début d'année :

« Nathan Magique » : jeux d'observation rébus, énigmes, labyrinthes, etc. **Fr. 7.10**

« Dictionnaire magique » : avec écran magique qui fait apparaître les réponses **Fr. 10.80**

« Comment vivaient les Romains » **Fr. 10.80**
« Comment vivaient les Grecs » chacun **Fr. 10.80**

« La Vie sociale dans l'Antiquité » **Fr. 23.20**

« Ondes et vagues » - Bibl. des jeunes scientifiques **Fr. 15.30**

Coll. Grand « A » :
« Le Capitaine Corcoran » (dès 11 ans) **Fr. 5.50**

« Les Aventures d'Arthur Gordon Pym » (dès 11 ans) **Fr. 5.50**

Envoi à l'examen. Catalogue sur demande

Agent général :

J. MUHLETHALER

Rue du Simplon 5 - 1211 GENÈVE 6

FCM - Office de coordination des ÉCOLES-CLUBS



L'Office national de coordination des Ecoles-Clubs cherche, pour renforcer son département pédagogique

un(e) assistant(e) pédagogique

s'intéressant aux problèmes de développement et d'expérimentation de nouveaux cours. Il (elle) serait chargé(e), au début, de l'animation d'un groupe de travail élaborant du matériel pour l'enseignement de l'italien et de certains travaux de traduction de documents de l'allemand en français.

Nous demandons :

- aptitude à travailler en équipe ;
- sens de l'organisation ;
- langue maternelle française avec bonne connaissance de l'allemand, notions d'italien ;
- si possible formation pédagogique et expérience dans l'éducation des adultes.

Nous offrons :

- travail varié et intéressant dans le cadre d'une équipe dynamique ;
- bon salaire ;
- prestations sociales de la Migros.

Veuillez adresser votre offre à :

Fédération des Coopératives Migros, dépt du personnel, Limmatstrasse 152, 8005 Zurich.

Tél. (01) 44 44 11, demander int. 747 M. P. Fischer, Office de coordination des Ecoles-Clubs, ou int. 609 M. M. Schmid, dépt du personnel.

Comité central

ommaire

À SPR UNE ET DIVERSE

Le sport à l'école	169
aud	173
enève	178
euchâtel	182
ira	186
ribourg	191

COMITÉ CENTRAL

La chronique du groupe de réflexion	167
La révision de l'AVS	168
éminaire de Chexbres	168
onnenberg	168

AUD

Le CC rappelle	170
VEPS	170
ommission d'achats	171
xcursion scolaire	172
a fête à Echallens	172
lusique et handicapés	172

ENÈVE

ssemblée du 31 janvier	174
orriger les inégalités	175
alendrier	177
élégations	177
n trop bref	177

EUCHÂTEL

omité central	180
baissement de l'âge de la retraite	180
ducation routière	181

URA

ygiène du travail	183
Le CC travaille pour vous	185
'ai retenu de mes lectures	185

RIBOURG

a SPF ? Connais pas !	188
nfants d'ouvriers	189
ssociations de parents	190

IVERS

élevision éducative	193
uberges de jeunesse	194
change de maison	195

Éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale
145, 2001 Neuchâtel.

Éducateur (numéros impairs) :
Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :

Lisette Badoux, chemin des Cèdres 9,
1004 Lausanne.

René Blind, 1411 Cronay.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 38.— ; étranger Fr. 48.—.

LA CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION

Syndicalisme : la lettre et l'esprit (I)

Les récentes convulsions que la SPR a connues, en ses centres moteurs, ont laissé nombre d'instituteurs indifférents. Association, corporation, syndicat, beaucoup n'ont vu dans cet avatar de notre... confrérie qu'une querelle de mots, et je n'étais pas loin de partager leur avis.

Je n'ignore pas que dans certaines régions du pays, on a vu les choses d'un autre œil ; mais les représentants de ces régions ont très largement exprimé, dans nos colonnes, leurs points de vue, et je ne me ferai ni leur porte-parole, ni leur censeur, ni leur arbitre. J'en serais d'ailleurs incapable, ayant trop peu lu sur ces questions.

Mais il se trouve que j'ai « milité au sein d'une association professionnelle » pendant quelques années — et, sous une forme un peu différente, le GR, je persiste à le faire — ce qui me permet d'oser quelques réflexions.

Que l'assemblée des délégués de notre... amicale ait accepté la proposition écrite du comité central me paraît chose heureuse. D'abord, parce que ce texte marque un progrès : il octroie à la SPR des COMPÉTENCES SYNDICALES, ce qui n'est pas rien. Ensuite, parce que ce même texte dessine, de la SPR, un profil qui correspond assez bien à l'idée que je me fais d'elle aujourd'hui. L'étiquette, on l'aura compris, m'importe peu : j'attends surtout des actes, une politique. Enfin, il faut souligner que ce texte nous ouvre la voie vers ce qu'une certaine majorité, celle du sondage d'opinion, attend : le syndicalisme autonome ; et il faut dire encore, et surtout, que nous avons évité, grâce au sens politique du comité central, ce haut mal qu'est la désunion.

Je ne connais, du syndicalisme et du corporatisme — théoriquement parlant — que ce qu'en disent les encyclopédies. Mais je ressens très profondément qu'une des forces essentielles du syndicalisme et la centrifuge ; la cohésion. Or, la cohésion est maintenue, nous devons nous en féliciter, et dire aux « ultras » que nous y tenons énormément, plus qu'à des principes auxquels certains n'hésiteraient pas à la sacrifier.

J'ai parlé d'actes ; en voici un, qui me revient en mémoire. Au terme de ma formation pédagogique, nous avions été invités, mes camarades et moi, à DEUX réceptions, toutes DEUX organisées par les DEUX associations cantonales d'enseignants qui se disputaient alors la faveur des nouveaux « brevetés ». Avec mes camarades, j'ai ressenti cette division comme scandaleuse, et maintenue par habitude, pour d'autres raisons que celles, historiques, qui l'avaient provoquée ; maintenue à cause de l'amour-propre de quelques-uns, et en dépit du bon sens. Collectivement, nous avons décidé d'écrire aux DEUX associations pour leur faire savoir que nous attendrions l'unité pour nous affilier. Cette unité s'est faite un ou deux ans plus tard, et nous nous sommes alors permis, avec toute la naïveté de notre jeunesse, de croire que notre ferme position avait pesé de quelque poids dans ce retour à la cohésion. Il importe peu, d'ailleurs, que nous ayons ou non influencé les chefs des deux partis. Ce que je voulais présenter ici, c'est une illustration de ce sens de la cohésion qui me paraît consubstantiel au syndicalisme ou au corporatisme.

Car ce que nous avons vécu par la suite, après notre affiliation, ce fut du corporatisme, si j'en crois les définitions des dictionnaires. Mais cet aspect des choses mérite un autre développement, que je réserve à un prochain article.

M. M.

P.-S. Je m'en voudrais de ne pas accuser réception de la réponse de mon camarade Paul Dunner à ma chronique « Un métier difficile ». Cette réponse, qui confirme implicitement mes propos, n'appelle pratiquement aucun commentaire. Cependant, l'idée de P. Dunner aurait mérité de plus amples développements. La chose faite, je suggère une collection pour l'édition du manuscrit : la collection « Idées fixes », chez Gallimard sauf erreur.

SOUTIEN DU CORPS ENSEIGNANT A LA 9^e RÉVISION DE L'AVS

Voter l'acceptation de la 9e révision de l'AVS donne l'occasion à tous les enseignants suisses de prendre position solidairement avec tous les salariés qui soutiennent cette institution éminamment sociale.

Tant le Conseil national que le Conseil des Etats ont décidé de conserver à l'AVS toute son efficacité, ceci à une majorité significative.

La Société suisse des instituteurs (SLV), le comité central de la Société pédagogique romande (SPR) et la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES) recommandent vivement à tous leurs membres de soutenir la 9e révision de l'AVS lors de la votation fédérale des 25 et 26 février 1978.

Association suisse des amis du Sonnenberg

Cette association, qui est à l'origine des Semaines pédagogiques internationales, a siégé à Olten samedi 4 février sous la présidence de M. Paul Binkert. Il a rappelé tout ce que l'association doit au Centre international du Sonnenberg, à Braunschweig, né de l'initiative d'instituteurs désireux d'instaurer une éducation basée sur la compréhension internationale. M^{me} Rösli Aebischer (Langenthal) a été déléguée à une session au Centre d'études, à St-Andreasberg ; elle a relaté l'activité qui s'y poursuit, et à laquelle une participation plus active de la Suisse est souhaitée. Au comité, M^{me} Liselotte Traber, vice-présidente, a été remplacée par M. Sammy Wieser, directeur du Centre culturel du Herzberg sur Aarau.

Les comptes, vérifiés par le délégué de la Société pédagogique romande, ont été approuvés.

La Semaine pédagogique internationale de 1978 sera consacrée au thème **Erziehung im Spannungsfeld von Stress und Musse**. Contrainte inévitable et nécessité de laisser s'épanouir l'enfant dans un climat propice à la créativité, ces réalités quotidiennes de l'enseignement seront présentées par des praticiens suisses et étrangers. Une place importante sera réservée aux exercices pratiques, au dessin, à la musique, aux excursions. Comme d'ordinaire, la traduction est assurée.

Cette 25^e Semaine pédagogique aura lieu à Trogen, du 15 au 22 juillet 1978. Dimanche 16 juillet, une brève cérémonie marquera cette 25^e session, au terme de

ce quart de siècle qui a vu défiler au Village Pestalozzi — ou au Château de Villars-les-Moines — de nombreuses personnalités.

Les inscriptions sont reçues dès maintenant par le **Secrétariat SLV, Postfach 189, 8057 Zurich**. Il est recommandé de ne pas tarder, les inscriptions étant limitées en raison des places disponibles au village.

Pour permettre à des jeunes Romands de participer également aux sessions du Sonnenberg en Allemagne, le comité suisse a décidé de subsidier l'inscription d'une dizaine de participants : réforme scolaire, croissance économique, sujets psychologiques, étude des préjugés, troubles du comportement, causes et symptômes de l'agressivité ; les sessions se déroulent sans interruption de janvier à décembre. Documentation et inscriptions : A. Pulfer, 1802 Corseaux.

Signalons encore qu'au Centre du Herzberg sur Aarau (adresse 5025 Asp), une semaine d'étude, avec excursions, aura lieu du 9 au 15 juillet, avec le thème « Der behinderte Mensch in der heutigen Gesellschaft ».

C'est avec un sincère regret que le comité a dû enregistrer la démission du Dr Ulrich Bühler, qui fut directeur du Séminaire de Kreuzlingen. Rappelons que les Semaines pédagogiques internationales sont administrées par un comité de patronage que préside notre collègue Fernand Barbay.

André Pulfer.

Après CIRCE I est venue CIRCE II — Rectificatif

Une inexactitude s'est glissée dans le premier alinéa de notre dernier éditorial (N° 7, page 142). Le voici rétabli conformément à la réalité.

Au risque de répéter des informations que plusieurs de nos lecteurs possèdent, nous dirons que sont actuellement adoptés les projets suivants : français (sous réserve de propositions concernant la grammaire que doit présenter la délégation Jurassienne), l'écriture (sous forme de recommandations méthodologiques), mathématiques, éducation musicale, éducation physique et activités créatrices. Manque encore le projet de connaissance de l'environnement.

Séminaire pédagogique de Chexbres 1978

L'année dernière, la commission « Jeunesse et Economie » conviait les enseignants romands à réfléchir, dans le cadre du traditionnel Séminaire de Chexbres, aux problèmes de l'écologie et de l'économie.

Le séminaire 1978 aura lieu les 26 et 27 mai 1978 à Chexbres.

Son thème :

Presse, radio, TV : quelles vérités ?

Analyse de la presse suisse, problèmes d'édition, travail des journalistes, analyse d'informations au travers des médias suisses romands, critique de l'information à l'école seront les principaux thèmes abordés les 26 et 27 mai prochain.

Un programme détaillé paraîtra dans les N°s 10, 12 et 14 de l'**« Educateur »**. La procédure d'inscription auprès des sections cantonales SPR sera précisée à cette occasion.

Comment atteindre le président SPR ?

Jean-Jacques Maspéro, président de la Société pédagogique romande, peut être atteint aux adresses et numéros de téléphone suivants :

Domicile : chemin de Mancy 1b, 1222 VESENAZ/GE. Tél. (022) 52 19 50.

Bureau local : président SPR, 1245 COLLONGE-BELLERIVE/GE. Tél. (022) 52 35 27.

Bureau SPR : chemin des Allinges 2, 1006 LAUSANNE.

LA SPR UNE ET DIVERSE

Le sport à l'école

La Loi d'application votée par le Grand Conseil vaudois en date du 28 février 1975 régit l'enseignement de l'éducation physique dans les établissements scolaires de notre canton. Cette loi découle directement de l'ordonnance fédérale du 26 juin 1972 encourageant la gymnastique et les sports. Divers règlements complètent, en les précisant sur le plan pratique notamment, ces dispositions officielles : règlement du sport scolaire facultatif, règlement relatif aux camps sportifs, par exemple.

L'Office de l'éducation physique de la jeunesse, DEPJ

C'est l'instance cantonale officielle directement concernée par les problèmes évoluant de l'application de ces textes égaux. Cet office, dirigé par M. Jacques Lienhard, dépend en ligne directe du chef de la formation et de la recherche pédagogiques, M. François Bettex. Trois inspecteurs de l'éducation physique, MM. Bron, Maccabéz et Roy, un bureau Jeunesse et Sport dirigé par M. Detraz se partagent les nombreuses tâches ayant autre trait :

— au personnel enseignant : nomination, remplacement, formation continue, stages et placement des candidats au Diplôme de maître d'éducation physique ci-après MEP) ;

— aux constructions sportives scolaires et publiques ainsi qu'à l'octroi des subventions y relatives : centres sportifs régionaux, salles omnisports, salles de gymnastique, salles polyvalentes, piscines, patinoires, installations de plein air, etc. ;

— à l'enseignement de l'éducation physique : visite de classes, mise sur pied de camps sportifs, sport scolaire facultatif, introduction de nouveaux moyens d'enseignement (manuels fédéraux ou livrets d'aptitudes physiques récemment introduits par exemple) organisation de finales cantonales d'athlétisme et de natation, désignation des participants aux cours centraux de la SSMG, etc.

Nous devons préciser ici que les trois inspecteurs EP ne sont pas tous responsables du secteur scolaire. En outre, M. Rey dépend administrativement du

Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce puisque l'enseignement professionnel se rattache à ce département.

La coordination indispensable est régulièrement assurée par le Bureau de travail de l'OEPJ qui, outre les inspecteurs précités, regroupe le chef du service des sports de l'Université, le directeur de la formation des maîtres EP, le chef de bureau J + S, le président de l'AVEPS.

Une commission consultative en matière d'éducation physique, désignée par le chef du Département permet à de nombreux délégués issus de milieux sportifs et éducatifs divers de formuler leur avis sur les questions touchant aux bases légales de l'EP et à la façon dont ces dispositions fondamentales peuvent se traduire dans les faits sur le plan cantonal.

L'Association vaudoise d'éducation physique scolaire ou AVEPS

Elle constitue l'organe corporatif le plus largement représenté dans les organismes et commissions citées ci-dessus.

Cette association, née de l'ancienne et vaillante AVMG, compte plus de 400 membres, institutrices, instituteurs, maîtres spéciaux, maîtresses de rythmique, maîtres EP. Elle déploie son activité dans le domaine scolaire en prenant une part active

— au patronnage de manifestations sportives cantonales destinées à la jeunesse ;

— à la formation continue des enseignants généralistes et spécialistes, se consacrant notamment à l'introduction de disciplines nouvelles ou peu connues ;

— au divertissement et au « maintien en forme » de ses membres par l'organisation de camps, de randonnées ou de courses connaissant des succès divers ;

— à la sauvegarde des intérêts professionnels des enseignants.

Association dépendant de la SPV, l'AVEPS constitue également l'une des sections cantonales de la puissante Société suisse des maîtres de gymnastique (SSMG). Plusieurs membres AVEPS siègent aux échelons les plus élevés de la

SSMG et de ses multiples commissions de travail. Cinq ou six fois l'an, la publication du périodique « CONTACTS » renseigne les membres de cette association sur l'évolution des problèmes du moment.

Formation des maîtres d'éducation physique

Depuis 1977, elle s'effectue en trois ans à raison d'une année à temps complet et de deux ans à temps partiel. Cette formation, plus connue sous le sigle de DFMEP (Diplôme fédéral de MEP), est placée sous les auspices de l'Université de Lausanne. M. Jean-Claude Gilliéron en est le directeur. Depuis peu, et contrairement à ce qui se produisait parfois jusque-là dans notre canton, la nomination de maîtres EP est en voie de subordination à deux conditions : le candidat devra être porteur d'un titre d'enseignant et du diplôme fédéral N° 1. Précédée d'un examen (en fait concours) d'admission, une session du DFMEP commence chaque année. Des candidats de toute la Suisse romande, à l'exception de Genève qui organise son propre cours de formation, suivent l'enseignement de valeur dispensé à Dorigny.

Le MEP jouit du statut de maître spécial primaire ou secondaire. A l'enseignement proprement dit s'ajoutent bon nombre de tâches d'organisation et d'animation : joutes sportives, camps, examens d'aptitudes physiques, perfectionnement de collègues, formation dans le cadre de J + S, etc. Chaque MEP est très largement tributaire des conditions locales en matière d'installations, d'habitudes, de possibilités matérielles. Dans certains cas, les trois heures hebdomadaires prescrites par la loi et l'après-midi sportif bimensuel demandé ne peuvent être dispensés complètement, faute de locaux surtout. Dans les classes de campagne, l'instituteur enseigne lui-même l'éducation physique. En ville, et à partir de la 5^e année scolaire, celle-ci devient le plus souvent l'affaire du maître spécialisé lorsque d'autres dispositions particulières n'interviennent pas (exemple : le MEP « donne » deux heures, le maître de classe se charge de la troisième).

Il convient de signaler l'appui pédagogique ou animation pratiquée dans une vingtaine de communes citadines par des MEP. Celui-ci, en collaboration avec les maîtresses de classe de petits, prépare le programme périodique. Il donne ensuite une leçon aux enfants de ces classes toutes les 6 à 7 semaines, l'institutrice assurant le reste de l'enseignement d'EP. Cette animation est particulièrement appréciée et mériterait un développement accru.

De nombreux établissements scolaires accordent à la gymnastique orthopédique, appelée aussi gymnastique de maintien,

toute l'importance qu'elle mérite. La rythmique et l'apprentissage de la psychomotricité conservent une place non négligeable dans l'éducation des petits.

A plusieurs reprises, l'AVEPS et l'OEPJ ont demandé que le statut horaire et salarial des MEP primaires et secondaires soient harmonisés dans le sens de ceux pratiqués au secondaire. En effet, dans le canton de Vaud, le même titre peut donner accès à l'un ou l'autre de ces deux ordres d'enseignement. Et les conditions sont sans conteste moins favorables dans le primaire. Ainsi a-t-on assisté à un « glissement » des MEP vers le secondaire chaque fois que les circonstances locales le permettaient. Cette situation est sans doute préjudiciable à l'école primaire vaudoise et une solution devra être trouvée dans des délais raisonnables.

Objectifs

Le sport à l'école vise à l'amélioration des aptitudes physiques et psychomotrices fondamentales, à l'apprentissage des techniques sportives élémentaires et des jeux d'équipe. Au mépris d'une spécialisation trop précoce, une tendance marquée s'affirme pour l'acquisition d'une formation générale. Bien que le sport de compétition exerce un attrait incontestable sur les jeunes dès l'âge de leur scolarité obligatoire, cet attrait reste dans les limites raisonnables d'une saine motivation grâce à la vigilance des enseignants notamment. Un besoin de compétition existe aussi chez nos petits Vaudois, qui n'est pas forcément négatif. La pratique montre que ce besoin légitime peut être canalisé et mis au service de la formation personnelle, de l'esprit d'équipe et de l'apprentissage de la camaraderie. L'« heure de gym » reste une heure de détente dans laquelle l'utilisation d'un espace plus large et la possibilité compensatoire de « bouger » trouvent une part non négligeable. Malgré toutes les influences, la personnalité du maître continue de jouer un rôle essentiel et des qualités pédagogiques réelles ne sont pas de trop pour endiguer et exploiter ce généreux débordement d'énergie enfantine !

Sport scolaire facultatif

Il permet une liaison harmonieuse entre l'éducation physique scolaire et l'activité spécialisée de nos clubs sportifs. On peut regretter que ce mouvement s'arrête trop souvent aux communes d'une certaine importance et que les régions rurales ne puissent pas en profiter plus largement. Toutefois, par le biais des groupements scolaires et grâce à l'engagement et à l'enthousiasme de quelques enseignants, la pratique sportive

extrascolaire, même pour des régions défavorisées, ne se limite pas au sport scolaire facultatif. Elle prend ici et là la forme d'entraînements réguliers de volleyball, d'athlétisme, de basket en vue de joutes régionales très prisées.

Dans le même ordre d'idées, il faut signaler enfin que le Pays de Vaud semble affectionner les camps (été, plein air, ski). Ceux-ci connaissent une vogue toujours soutenue à laquelle le mouvement J + S et les facilités qu'il offre ne sont pas tout à fait étrangères.

De nombreuses sociétés permettent la pratique de loisirs sportifs, d'activité physique régulière, voire de compétition. La présence d'enseignants dans ces groupements est toujours appréciée et se révèle finalement favorable à la cause de l'éducation physique. Là encore, l'éventail des activités dépend de l'enthousiasme des moniteurs, de l'existence et du dynamisme des clubs locaux. Ainsi nos écoliers seront-ils davantage attirés par un sport

qui « réussit » là où ils habitent. Ce phénomène, allié à la présence d'installations adéquates, explique largement une distribution caractéristique des disciplines sportives dans notre canton : certaines communes sont le fief de deux ou trois spécialités, bien implantées, ici la natation et la gymnastique à l'artistique, là le football, là encore le handball et l'athlétisme.

Partout où l'utilisation de locaux communs est bien réglée, où les clubs n'attendent pas trop de l'école qu'elle leur fournit des champions prêts à l'emploi, où une saine concurrence existe entre les diverses sociétés locales, l'école et les clubs sportifs vivent en parfaite harmonie. Cette coexistence sans histoire n'est peut-être pas le moindre résultat que l'éducation physique scolaire vaudoise se doive de maintenir tout en poursuivant les efforts qu'exige chaque jour davantage la santé de notre jeunesse.

Marcel Favre,
président de l'AVEPS.

Le comité cantonal rappelle

La rédactrice vaudoise de l'« Educateur », Monique Schafroth, est arrivée au terme de son mandat de quatre ans au comité cantonal. Le prochain congrès sera donc appelé à élire un membre de notre exécutif lequel, souhaite vivement le CC, devrait être UNE collègue. La présence de deux femmes apparaît en effet comme un minimum au-dessous duquel

il serait infiniment regrettable de descendre. Dès maintenant, des candidatures peuvent être communiquées au secrétariat général. Quant à Monique Schafroth, si c'était le vœu des membres, une nouvelle période d'activité au CC ne l'effrayerait pas...

P. Nicod,
secrétaire général.

AVEPS

Hockey sur glace

Tournoi 1978

Lieu : Yverdon, patinoire.

Date : mardi 7 mars 1978, dès 19 h. 30.

Renseignements et inscriptions jusqu'au 25 février 1978 auprès de Daniel Jan, Coteau 9, 1400 Yverdon. Tél. (024) 21 59 74.

Coupe AVEPS ski

Lieu : Les Pléiades (en cas de mauvais enneigement : Les Mosses).

Date : mercredi 8 mars 1978.

Epreuves :

a) Ski de fond, circuit facile de 7 à 8 km. ouvert à tous les amateurs. Rendez-vous au grand parking des Pléiades

à 13 h. 45. Départ des concurrents à partir de 14 h. 30.

b) Slalom, facile, 25-30 portes à la portée de tous et toutes. 1^{er} départ à 16 h. 30 des Pléiades.

c) Repas (facultatif) à 19 h.
Titres attribués :

- a) ski de fond dames, messieurs ;
- b) slalom dames, messieurs ;
- c) combiné dames, messieurs.

Participation : tous les enseignants et enseignantes sont cordialement invités. Cependant les coupes ne seront attribuées qu'à un membre AVEPS.

Inscriptions : jusqu'au lundi 6 mars 1978 dernier délai auprès de Pierre Rhei-ner, Côtes-de-Bochat 24, 1093 La Conver-sion.

Le chef technique hiver :
P.-A. Mérinat.

COMMISSION D'ACHATS SPV

INTÉRESSANTE SOUSCRIPTION D'ENCYCLOPÉDIES

1. Encyclopédie « Bordas » thématique en 36 volumes. — Prix de faveur pour la C-A SPV : seulement Fr. 24.— par volume

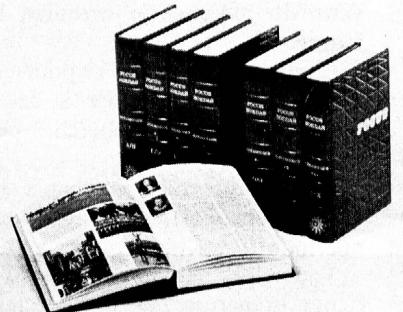


Prix conseillé : Fr. 1170.—

Prix C-A SPV : Fr. 864.—

Un auxiliaire indispensable pour tout enseignant !

2. Encyclopédie FOCUS « Bordas » alphabétique en 8 volumes



Prix conseillé : Fr. 880.—

Prix C-A SPV : Fr. 650.—

Excellent outil de travail à la portée des élèves !
(Travaux de groupes, recherches personnelles, etc.)

**FAITES CONNAÎTRE ÉGALEMENT CETTE OFFRE A VOS AUTORITÉS POUR
EN ÉQUIPER VOS SALLES**

Commande : à l'aide du bulletin ci-dessous, rempli complètement en caractères d'imprimerie (si possible à la machine, merci)

Bulletin à retourner : C-A SPV, Allinges 2, 1006 **Lausanne**

Délai d'inscription : 17 mars 1978 au plus tard

Livraison : 15-20 jours

Paiement : préalable ou dans les 10 jours suivant la livraison

Renseignements : maquettes visibles au Secrétariat SPV, Allinges 2

Bulletin à retourner à : C-A SPV, Allinges 2, 1006 **Lausanne**

Mme, Mlle, M. Nom : **Prénom** :

Rue : **Nº** : **NPA + localité** :

Commande : encyclopédie(s) thématique(s) à Fr. 864.—
..... encyclopédie(s) alphabétique(s) à Fr. 650.—

Total : Fr. que je paierai dans les 10 jours après réception de ma commande (y compris un supplément de Fr. 10.— si je ne suis pas membre SPV)

Date : **Signature** :

Excursion scolaire et établissements publics

Bien que ce soit exceptionnel, il arrive qu'un collègue se plaigne de ce qu'un établissement public ait refusé de servir ses élèves. Suite à un incident de ce genre qui nous fut signalé l'été dernier, nous croyons utile, en cette période de journées à ski et avant-saison de courses scolaires, de reproduire de larges extraits de la lettre qui vient de nous parvenir du chef du service de la police administrative :

Selon l'art. 94 de la loi du 3 juin 1947 sur la police des établissements publics et la vente des boissons alcoolisées (LPEP) :

« Les titulaires de patente ne peuvent pas, à moins de motifs reconnus valables ou à moins qu'il ne s'agisse d'assurer la paix ou le bon ordre dans leur établissement, refuser, s'ils ont de la place, de servir à boire ou à manger, de loger en tout temps ou de continuer à loger les hôtes qui offrent de payer leurs dépenses ou leur pension.

» Il appartient au département, en cas d'urgence au préfet, d'apprécier si le motif invoqué est valable. »

Cette disposition légale caractérise l'établissement public dont on ne trouve pas une définition précise dans la loi. Pour qu'il y ait établissement public, il faut que chacun puisse pénétrer librement dans les locaux réservés à cet usage et s'y faire servir.

Comme nous vous l'avons exposé par téléphone, cette disposition ne va pas sans créer quelques difficultés d'application, car il existe malheureusement des consommateurs qui invoquent ce principe comme un droit absolu et se croient « tout permis », si vous nous pardonnez cette expression.

En ce qui concerne les enfants des écoles, il ne devrait pas y avoir de difficultés lorsqu'ils sont accompagnés d'un maître ou d'une institutrice et notamment lorsqu'ils se contentent de s'installer à une terrasse ou dans un jardin. Le fait d'être accompagné est important, car la même loi contient en son art. 80 la disposition suivante :

« Sous réserve des dispositions plus sévères prises par les autorités communales, les jeunes gens non accompagnés d'adultes responsables n'ont accès aux établissements publics que s'ils sont libérés de l'école obligatoire et ont seize ans dans l'année.

» Sur préavis de la Municipalité et du préfet, le département peut autoriser des dérogations à cette règle en faveur d'établissements publics liés à des installations

sportives (terrains de sport, piscines, patinoires, plages, etc.).

» Lorsque les circonstances l'exigent et à la demande des parents, les autorités scolaires peuvent autoriser les élèves des écoles à fréquenter des établissements publics. Elles délivrent alors à l'élève une autorisation personnelle, indiquant les jours et heures de validité de l'autorisation, dont l'élève doit toujours être porteur.

» En cas de contravention à ces règles, le titulaire de la patente est également punissable. »

En espérant que l'occasion ne vous sera jamais offerte d'invoquer ce qui précède...

Avec nos vœux pour vos sorties avec vos élèves.

Nicod Paul,
secrétariat SPV.

La fête du blé* La fête du pain*

Echallens été 1978

Dans le cadre de cette manifestation, une animation scolaire est proposée à tous les maîtres vaudois sous l'une des formes suivantes :

Etude des céréales : cultiver du blé dans des caissettes et réaliser des observations. Une fiche de travail a été préparée par M. Ingold de la Station fédérale de Changins.

Recensement des outils et leur emploi : inventorier tous les outils anciens utilisés par les paysans, les meuniers ou les boulangers.

Visite au moulin : rendre visite au meunier afin de se renseigner sur la façon

de procéder pour transformer les céréales en farine.

Visite au paysan : suivre les travaux accomplis durant une année dans le champ de blé.

Enquête auprès des personnes du 3^e âge : rendre visite à des personnes âgées pour se renseigner sur les conditions de travail et la vie des paysans, des meuniers et des boulanger d'autrefois.

Recensement des fours : recenser, dans le cadre de la commune ou du groupement, tous les fours à pain existants.

Visite au boulanger : rendre visite au boulanger du quartier ou du village et apprendre à faire du pain.

Couture et travaux manuels : pour les filles, confectionner des costumes vaudois pour la fête ; pour les garçons, participer à la préparation d'éléments décoratifs.

Recensement des moulins : en collaboration avec le Service cantonal des bâtiments, section des monuments historiques, recenser les moulins du canton.

Visite des fermes protégées ou classées.

Recherche iconographique sur les travaux du paysan, du meunier, du boulanger.

Etudes particulières : pour les plus grands élèves, participer à des travaux de groupes ou des recherches personnelles.

Chant : apprendre les chants de la fête.

Concours d'affiche : faire confectionner des affiches et participer au concours.

Toutes ces activités ont fait l'objet de fiches préparées par des spécialistes ou par des enseignants. Elles peuvent être demandées, ainsi que tous renseignements complémentaires à :

La Fête du blé - La Fête du pain, case postale 24, 1040 Echallens.

* Pour plus de précisions, consulter « Perspectives » N° 1/1978, pp. 12 à 14.

« Musique et handicapés » vous propose :

INITIATION A LA MÉTHODE CARL ORFF

Animatrice : Daisy Brunner, psychomotricienne et musicothérapeute.

Dates : mercredi 1^{er} - mercredi 8 - jeudi 16 mars 1978, de 20 h. à 22 h..

Lieu : Fondation Renée-Delafontaine, route de la Clochatte, 1052 Le Mont-sur-Lausanne.

Forme de travail : travail pratique aux

instruments, expression corporelle, expression verbale.

Prix : Fr. 30.— pour les 3 soirées.

Attention ! Le nombre des participants est limité à 15. Inscrivez-vous sans tarder auprès de l'organisateur : Pierre Joost, Vert-Vallon B, 1816 Chailly-Montreux, tél. (021) 62 06 37.

Confirmation au cours vous sera envoyée. Prière de n'effectuer aucun paiement auparavant. Merci.

Rédactrice de la rubrique vaudoise :
Mlle Monique Schafroth, 13, Praz-Bérard, 1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

A SPR UNE ET DIVERSE

Le sport à l'école

Formation des maîtres

Dispositions générales

Le diplôme fédéral I ou II de maître d'éducation physique est délivré par les universités, qui organisent des cours de formation conformément à l'ordonnance sur la formation par les universités des maîtres d'éducation physique du 21 décembre 1972.

A l'égard des diplômes I et II de maître d'éducation physique, la commission fédérale de gymnastique et de sport a pour tâche de :

- a) coordonner la formation ;
- b) fixer les conditions d'admission aux cours et celles des examens ;
- c) surveiller les examens ;
- d) nommer les experts des examens sur proposition des universités.

Les cantons universitaires ou les universités nomment les directeurs et les chargés de cours.

Conditions d'admission pour le diplôme fédéral I de maître d'éducation physique :

Les universités décident de l'admission aux cours. Les candidats doivent posséder un certificat de maturité, le brevet d'enseignement primaire ou remplir les conditions d'immatriculation.

Avant le début des cours, le candidat passe un examen d'admission portant sur les branches pratiques.

La durée des études est actuellement de quatre semestres ; à Genève il est question de la porter à six semestres.

Condition d'examen

Pour l'obtention du diplôme

L'examen comprend une partie théorique, une partie technique.

Aperçu des principales matières d'examen :

Pédagogie, didactique et méthodologie, psychologie, anatomie, physiologie, biomecanique, biologie sportive, hygiène, leçons dues aux sports, premiers soins, théorie des exercices physiques, histoire de l'éducation physique, construction et aménagement d'installations de sport.

Partie méthodologique :

L'examen comprend au moins deux leçons d'épreuves.

Partie pratique :

Education du mouvement et de la tenue, gymnastique aux agrès et au sol, athlétisme, natation, plongeon, ski, patinage, jeux.

Rôle des maîtres d'éducation physique :

Il apporte des situations nouvelles en démontrant à l'instituteur un éventail aussi large que possible d'exercices, de progressions, il peut apporter aussi de nouvelles possibilités concernant l'utilisation du matériel. En ce qui concerne l'apprentissage d'un geste, d'un mouvement il s'efforce de rester dans la ligne de la technique la plus évoluée possible. Il participe à l'animation sportive de l'école, organisation de tournois interclasses, journées sportives, sorties à ski.

Le calendrier des manifestations sportives scolaires s'établit de la manière suivante :

Concours de jeunesse d'athlétisme, cross, tournoi de basketball, l'écolier le plus rapide, etc., toutes ces manifestations se déroulent le jeudi et il est évident qu'elles supposent une large collaboration des instituteurs au niveau des classes pour la préparation des élèves, la formation des équipes.

Sport scolaire facultatif

A notre connaissance, il n'y a qu'une école actuellement qui tente d'introduire le sport facultatif sous la forme de cours à options, c'est l'école de Satigny. Expérience intéressante car en plus de l'horaire de gymnastique normal, les élèves ont la possibilité de choisir une activité. L'éventail des activités offertes touche un certain nombre de disciplines, dessins, travaux manuels, expression corporelle, etc., ce qui donne dans chacune des branches de nouvelles possibilités. En sport, par exemple, les enseignants peuvent proposer des spécialités inhabituelles, comme le tennis, course d'orientation, badminton. Pour ce genre de cours, les élèves étant très motivés, l'enseignant obtient des résultats meilleurs.

Compétition ou équilibre personnel ?

Pour les maîtres d'éducation physique, la question généralement ne se pose pas. Leur rôle n'est pas de former des cham-

pions, mais des élèves équilibrés (nous devons leur donner une base solide).

L'école qui accueille tous les futurs citoyens peut contribuer efficacement par le sport (à l'école) à donner le goût de l'exercice physique si nécessaire à l'équilibre psychosomatique de l'individu, à sa joie de vivre et, par conséquent, à son bonheur.

C'est à l'école, la plupart du temps que se forme le goût pour les activités sportives. On remarque, en effet, qu'il est rare qu'un individu se mette à pratiquer un sport après son entrée dans la vie professionnelle. Les conditions de vie moderne, tout au moins dans les grandes villes, telles que la répartition du temps de travail, l'éloignement du lieu des occupations, le temps consacré aux déplacements, le manque parfois d'équipements sportifs, leur inadaptation à une pratique familiale (du sport), sont autant d'obstacles au développement du sport. L'insuffisante continuité qui existe entre l'école et le club sportif montre qu'il s'agit là de deux mondes qui coexistent en s'ignorant, quand ils ne se combattent pas. L'effort des maîtres de sport n'est alors pas poursuivi. Il n'existe, en effet, au sortir de la scolarité, que peu d'occasions pour les jeunes, pour les adultes et les familles de pratiquer des activités sportives de détente au sein des clubs.

La plupart de ceux-ci organisent leurs activités essentiellement en fonction de la compétition et du prestige qui peut en découler ; les personnes peu agiles, ou naturellement peu favorisées pour l'effort physique et qui ne pourront vraisemblablement jamais faire partie des « sports de club », se trouvent privés.

Ne conviendrait-il pas alors de développer un sport postscolaire où ces personnes pourraient trouver leur compte ? Encore faudrait-il veiller qu'à la longue, l'esprit des clubs dont nous venons de parler ne vienne pas supplanter l'esprit d'ouverture que nous pouvons proposer.

Michel Monnier,
maître de gym primaire.



Brouillard
feux de croisement..

Compte rendu de l'assemblée du mardi 31 janvier 1978

Affluence record ; nombre de collègues en furent réduits à s'asseoir sur les marches des travées, les bords de fenêtre. C'est la preuve que de plus en plus les membres de la SPG prennent une part active à la vie de leur association et le comité profite de la circonstance pour les en remercier.

A noter également que le recrutement va son train : une trentaine de nouveaux collègues accueillis le 31 janvier, quand bien même, faute de temps, nous n'avons pas encore pu contacter personnellement les nouveaux brevetés.

Quelques communications ont été faites, relatives surtout au calendrier des commissions que l'on retrouvera à la page 177.

Emploi

Le point principal de cette assemblée était celui de l'emploi avec les multiples facettes qu'il présente. La recherche-action Rapsodie fut à nouveau évoquée et discutée (voir « Educateur » N° 2). Le vote suivant a été pris à une très grande majorité (quelques abstentions) :

« La SPG demande la mise en place de la recherche-action Rapsodie. »

« Elle demande également que les projets d'équipes pédagogiques avec enseignant complémentaire soient traitées avec la même considération, les deux démarches poursuivant des buts identiques. »

« En aucun cas Rapsodie ne devra porter préjudice aux équipes pédagogiques. »

Travail à mi-temps

Ce sujet épineux suscite beaucoup d'interventions. Si, à titre individuel, le mi-temps peut apporter d'indéniables avantages, il ne faut pas oublier ce qu'il pourrait entraîner de conséquences négatives : diminution du nombre total de postes en particulier, alors que — quoi qu'en disent de sinistres augures — l'enseignement primaire n'a pas encore couvert TOUS ses besoins. Il est d'autre part connu que le travail à mi-temps constitue une main-d'œuvre d'appoint manœuvrable, tant en période de pléthora que de pénurie. Ne serait-il pas plus sage de parler d'encadrement des classes, avec des aménagements (par le décloisonnement par exemple) conduisant vers une diminution générale du temps de travail et la possibilité de travail à temps partiel ? Il faudrait alors, première mesure indispensable, que l'accès aux études pédagogiques soit plus largement ouvert aux futurs enseignants de manière à ne pas dégarnir le nombre total de postes.

Consciente de la difficulté du problème, faisant pour le moment abstraction de l'intérêt particulier — mais bien réel — d'un certain nombre de personnes — la SPG se prononce pour l'intérêt général et contre l'extension du travail à mi-temps dans l'avenir immédiat. Cela ne signifie pas pour autant que le sujet ne sera plus abordé ; au contraire, il reste une préoccupation importante de la SPG. Plusieurs points seconds sont à élucider, par exemple celui du critère de choix : qui a droit, aurait droit au mi-temps ? Et pour combien de temps, etc.

Le deuxième vote concerne le nombre total de postes budgetés pour l'enseignement primaire et qui ne cesse de baisser, passant de 2050 en 1976, à 2004 actuellement. A l'unanimité l'assemblée vote ce qui suit :

« Le nombre total de postes budgetés pour l'enseignement primaire doit être ramené à la cote 1976, soit 2050. »

« Pour atteindre ce but, la SPG demande que le nombre de postes à mi-temps 1978-1979 ne soit en aucun cas augmenté par rapport au nombre actuel. »

« La SPG demande également une plus grande ouverture des études pédagogiques aux futurs enseignants (candidats). »

Les votes suivants, soumis à l'assemblée, sont également pris à l'unanimité :

« Le nombre des classes doit être augmenté de manière à respecter les normes préconisées par la SPG, soit au maximum :

25 élèves pour 1 degré,
21 élèves pour 2 degrés,
18 élèves pour 3 degrés,
10 élèves pour les classes adap./spéc. (ou encadrement équivalent). »

A ce sujet, il faut signaler le grand nombre de réponses reçues au questionnaire « Organisation des classes », dont il ressort à première vue : que dans l'idéal visé ci-dessus, environ 25 à 30 classes auraient dû être ouvertes, que plus de 35 écoles (à ce jour !) demandent la présence d'un enseignant complémentaire et que plus nombreuses encore sont celles qui réclament le passage plus fréquent des maîtres de disciplines spéciales.

« L'accent doit être porté sur la pédagogie compensatoire sous ses diverses formes : équipes pédagogiques avec enseignant complémentaire, recherche-action Rapsodie ou autres, soutien, bibliothèques scolaires, groupes de travail, etc. »

« Dans les disciplines spéciales, de nouveaux postes doivent être ouverts. »

Divers

Que devient la question des prix ? La suggestion est faite de faire « la grève des prix », action souriante qui consisterait à ne remplir ni les listes ni les étiquettes de prix, de manière à bien faire comprendre à qui de droit que les enseignants en ont assez de « se faire ballader ». A préciser que, mis à part l'Association des communes genevoises, toutes les parties consultées sont d'accord pour la suppression des prix. On en parlait déjà en 1929...

Enseignement des travaux à l'aiguille : filles et garçons ?

D'après certaines déclarations digne de foi, il paraît que si l'on s'avisait d'admettre les garçons aux travaux à l'aiguille on les « déviriliserait » !!! Il en faut donc si peu ? Cela dit, la question de l'accès possible des garçons aux TA et des filles aux travaux manuels fait actuellement l'objet d'une question déposée par les députés socialistes Claire Lucchetta et Cristin au Grand Conseil. Attendons la réponse officielle, sans grande illusion vu que le plan romand, CIRCE I, puis CIRCE II...

Principalat

Problème plus grave ; dans une grande école le principalat est discuté et des dissensions importantes divisent le corps enseignant.

Ne serait-ce pas le moment de se préoccuper de consulter l'ensemble des maîtr(es)s lors de la désignation d'un(e) principal(e) ? Cela d'autant plus que si le cas évoqué en assemblée mardi 31 en est arrivé au point de non-retour, nous connaissons plusieurs autres conflits larvés du même type.

A 22 h. 30, il était temps d'aller boire une bière, l'ordre du jour étant épuisé. Collègues, merci de votre participation active, de vos questions pertinentes, du goût toujours plus marqué que vous montrez pour les affaires de la SPG, pour VOS affaires !

Pour le comité :

Liliane Urben.

N. B. Le texte « Corriger les inégalités de chance de réussite scolaire » a été rédigé pour accompagner la lettre que la SPG adresse au chef du DIP ensuite de l'assemblée du 31.1.1978.

Corriger les inégalités de chance de réussite scolaire

Aujourd'hui plus personne ne nie l'en dispensant un enseignement identique à des enfants différents, l'école ne fait qu'accentuer ou, tout au moins, maintenir des inégalités présentes au départ, alors qu'elle devrait offrir à tous, sous toutes formes diversifiées, un maximum de chance face à la formation.

De tous côtés on s'efforce de remédier à ces inconvénients, de **démocratiser l'enseignement**. Tous les partis politiques déclarent dans leurs programmes qu'il faut ORRIGER LES INÉGALITÉS DE CHANCE DE RÉUSSITE SCOLAIRE. Autour de ce principe plusieurs stratégies se développent actuellement et le langage courant a pris, par simplification, l'habitude de les regrouper sous le terme très général de « SOUTIEN ».

Plusieurs mesures sont déjà en cours, d'autres sont en préparation. Ce sont : (ordre chronologique)

1. La diminution du nombre d'élèves par classe.
2. L'expérience « Fluidité ».
3. L'unité coopérative d'enseignement (UCE).
4. Le travail des maîtresses de soutien.
5. Les équipes pédagogiques avec enseignant complémentaire.
6. La recherche-action « Rapsodie ».

Si, initialement, toutes ces démarches avaient le même but, elles empruntent des voies différentes, parfois complémentaires. Il serait regrettable d'imputer à l'une ou l'autre, seule, le bénéfice de la réussite, à les opposer, d'en minimiser certaines, voire de les éliminer.

1. Diminution du nombre d'élèves par classe

Cette première mesure représente déjà une amélioration des conditions de travail des élèves et des maîtres.

Une fois totalement appliquée selon les normes préconisées par la SPG — voire au-delà — on peut dire, sans craindre d'être utopique, qu'on aura favorisé largement l'intégration dans les classes ordinaires d'enfants qui — en période d'effacement surchargés — auraient été pris en charge par d'autres instances que le maître de classe, lui aussi surchargé.

Cependant, cette mesure laisse intact le problème de la différenciation de l'enseignement.

2. Expérience « Fluidité »

Il est connu de longue date que le passage de 1^e primaire en 2^e primaire constitue un handicap sérieux pour les enfants qui présentent une difficulté à s'adapter au rythme scolaire et, notamment, à aborder l'apprentissage de la lecture. La SPG se préoccupe depuis longtemps de ce problème et elle l'a souligné dans son rapport « **Analyse d'un moment-clé de la scolarité** » (printemps 1973). De son côté, la direction de l'enseignement primaire a fait partie du même souci dans son document « **La 1^e primaire, avant - après** » (automne 1973).

La mise en place de « Fluidité » a donc eu pour but essentiel de faciliter le passage 1P - 2P. L'appui apporté aux élèves qui — ordinairement — auraient probablement doublé la 1^e primaire, renforce — par des moyens personnalisés — les effets de l'enseignement dispensé par la maîtresse de classe et évite que de jeunes enfants se trouvent en situation d'échec alors qu'ils ne font qu'aborder la scolarité.

Cependant, force est de constater que, vu le caractère récent de l'expérience, il est difficile d'en apprécier les effets réels à moyen et long terme, cela d'autant plus qu'à ce jour aucune analyse globale ne nous est connue.

Si les enseignants ne peuvent qu'appuyer des mesures visant à faciliter le libre passage 1P - 2P, ils émettent les plus expresses réserves quant à l'efficacité d'une généralisation de mesures de soutien telles que celles pratiquées soit par l'expérience « Fluidité », soit par les « maîtresses de soutien » (voir chiffre 4 ci-dessous).

3. Unité coopérative d'enseignement - UCE

Cette recherche s'inscrit parfaitement dans la perspective de la différenciation de l'enseignement. Très connue de tous, nous renonçons à la décrire ici, cela d'autant plus que l'UCE est officiellement cautionnée par toutes les parties consultées (DIP, DEP, services de recherche, SPG, etc.) et qu'elle fait partie intégrante de l'enseignement primaire. Une évaluation de la recherche est actuellement en cours.

4. Maîtresses de soutien

Bien que ne représentant qu'une des mesures envisageables dans l'optique de la lutte contre les inégalités de chance, cette forme particulière d'intervention est communément désignée dans certains milieux sous le nom spécifique de « **SOUTIEN** ».

Première approche d'une différenciation de l'enseignement visant à soutenir momentanément un élève en difficulté, le soutien est pratiqué par des enseignantes non titulaires qui interviennent en retirant de leur classe le ou les enfants concernés. Le soutien a des effets certes bénéfiques auprès de ceux qui, pour un temps donné, ne correspondent pas à la courbe normale de progrès qu'on peut attendre d'un élève moyen.

Le fait d'avoir probablement évité des redoublements et augmenté le personnel d'encadrement est certainement positif.

Cependant, la forme d'intervention « soutien » ou soutien « fluidité » soulève un certain nombre de problèmes.

a) Sortir un enfant (ou deux) du groupe classe gêne l'organisation de cette classe et crée une perturbation. Le soutien ainsi compris n'est pas intégré à la vie de la classe. Au contraire, il se superpose et risque d'engendrer des problèmes supplémentaires pour l'élève qu'on voulait aider.

En effet, quel bénéfice retire-t-il lorsque, retournant dans sa classe, il se rend compte que des événements intéressants ont eu lieu et qu'il en a été exclu ?

Isolé de la vie de la classe, le soutien accentue encore la mise en évidence des difficultés de tel ou tel élève et risque d'aggraver sa situation sur les plans affectif et social.

Cette situation est d'autant plus flagrante si — du fait de son absence momentanée de la classe — l'enfant se trouve devant un surcroît de travail, à effectuer pendant que ses camarades s'adonnent à d'autres activités ou à accomplir en dehors de l'école.

L'ensemble des charges qui pèse alors sur lui devient trop lourd et annule les bienfaits escomptés par le soutien.

b) Les conditions dans lesquelles les maîtresses chargées d'assurer le soutien ont été affectées à telle ou telle école ne tiennent aucun compte d'une concertation préalable entre le corps enseignant en place dans un bâtiment et les maîtresses de soutien. « Parachutées » dans des écoles face à des enseignants titulaires ignorant souvent tout du soutien, il n'est pas difficile d'imaginer les difficultés qu'elles ont rencontrées à établir des contacts. Nombre de situations pénibles, voire de rejet, se sont fait jour.

La SPG l'a déjà affirmé à plusieurs reprises, le choix mutuel est une condition primordiale pour un travail de collaboration, efficace et agréable, cela dans l'intérêt même des enfants. Cette concer-

tation devrait aboutir tout naturellement à une vision pédagogique commune.

Malheureusement ces conditions sont loin d'être réalisées dans les deux formes de soutien que nous connaissons.

c) Le soutien pratiqué actuellement est-il destiné à être institutionnalisé jusqu'en 6^e P ?

Si tel est le cas, il est patent que nous allons au-devant de la création d'une nouvelle catégorie d'élèves intermédiaire entre les classes ordinaires et celles d'adaptation (ou spécialisées).

Or, s'il est indispensable de différencier l'enseignement pour répondre aux besoins d'enfants différents, il est impensable que cette différenciation débouche sur des cloisonnements supplémentaires.

A notre avis, la justification du soutien tient à ce que cette mesure doit demeurer temporaire et que ses effets doivent se répercuter plus loin que la seule année scolaire en cours, de façon que l'élève poursuive sa scolarité dans le secteur ordinaire.

Si cela se révélait impossible, cela signifierait qu'il n'y a pas ou peu d'adéquation entre l'enseignement et la population enfantine à laquelle il s'adresse.

d) Si le soutien présente le danger de créer une nouvelle catégorie d'élèves, il en va de même pour la profession d'enseignant primaire. Une invasion massive d'enseignants de soutien contribuerait à parcelliser le travail de l'enseignant, alors que toute la recherche éducative et les vœux mêmes des maîtres vont dans le sens d'une prise en charge globale des responsabilités et des tâches au sein d'équipes homogènes.

La SPG ne pourrait admettre la création de spécialistes — les enseignants de soutien — qui seraient alors considérés comme un corps étranger non intégré à la vie d'un bâtiment ou d'une équipe constituée.

Sans nier l'intérêt que comporte l'expérience « soutien » dans les classes 1P à 3P,

La SPG estime :

— Qu'il est urgent de définir de façon précise les objectifs de l'expérience dite « soutien » et d'effectuer une première estimation.

— Qu'il serait judicieux d'évaluer l'expérience et de dire en particulier si les effets ressentis de manière positive le sont durablement ou si leurs résultats ne sont pas qu'éphémères.

— Qu'il est par conséquent prématûr de généraliser le soutien dès la rentrée 1978-1979.

5. Les équipes pédagogiques avec enseignant complémentaire

Il s'agit d'une autre manière d'envisager la vie et les progrès scolaires. Ici non seulement les enfants travaillent par équipes mais également les maîtres.

En regroupant leurs forces, leur énergie, leurs expériences et leurs moyens pédagogiques, les enseignants envisagent ensemble le plan de travail de l'année, fixent leurs objectifs communs. Il n'y a plus d'incohérence d'un degré à l'autre, d'un maître à l'autre. La concertation et le travail en groupe créent une atmosphère extrêmement favorable à tous, instituteurs et élèves. De plus, la présence d'un enseignant complémentaire permet de décloisonner l'enseignement et les classes.

Complémentaire et titulaires s'épaulent constamment de manière que l'un ou l'autre, au sein de la classe, puisse offrir aux enfants en difficulté une pédagogie différenciée et des moyens d'enseignement variés.

Les activités de l'école sont pensées et organisées en fonction de l'ensemble de l'équipe pédagogique. On comprend dès lors que cette perspective d'unité (à ne pas confondre avec uniformité), c'est non seulement le rendement scolaire qui est amélioré mais aussi l'ensemble des rapports socio-affectifs (dont nous nous permettons de rappeler ici l'importance primordiale pour tout apprentissage).

L'initiative des équipes pédagogiques est irréversible. Elle est issue des enseignants qui ont senti le besoin impérieux de mettre en commun leurs ressources pour le service des élèves. Elle est d'autant plus remarquables que les moyens mis à sa disposition sont très légers, voire inexistant (aucune décharge pour des réunions d'école, budget extramince, aucun appui des services de recherches, etc.).

Pourtant, convaincus de travailler au progrès de l'école, les enseignants de ces équipes ont accepté de le faire, même si leurs conditions sont précaires. Ils établissent actuellement un rapport, qui sera transmis à toutes les instances concernées.

La SPG soutient cette « pédagogie aux pieds nus » demande qu'elle soit plus largement répandue et qu'on lui accorde un minimum de moyens.

6. Recherche-action « Rapsodie »

Partie de chercheurs et d'enseignants, la recherche-action Rapsodie s'inscrit exactement dans la perspective de la différenciation de l'enseignement. Dotée de moyens relativement importants, elle sera à même d'analyser dans le terrain et en profondeur les causes de l'inégalité des chances et de proposer des « thérapeutiques » appropriées.

La valeur de ce projet est évidente, les avantages multiples que pourront retirer de sa réalisation les enfants, spécialement les plus défavorisés, de même que l'enseignement primaire en général, sont reconnus. Pour mieux comprendre les mécanismes qui créent les inégalités ; enfin pour accroître la connaissance des dynamiques en jeu dans la réussite scolaire, Rapsodie se propose de prendre en compte les différences socio-culturelles et analyser les processus par lesquels une situation sociale se transforme en handicap scolaire.

Rapsodie entend également élaborer des instruments d'analyse, développer une pédagogie différenciée, étudier la mise sur pied d'une évaluation formative. En diffusant le résultat de ses travaux et les instruments qui auront été créés, Rapsodie atteindra tous les élèves et tous les enseignants.

Rapsodie s'inscrit dans une ligne commune de recherche de nombreux spécialistes et praticiens des sciences de l'éducation. Il n'est que de signaler l'engouement qu'a suscité le document — lequel s'est « arraché » alors même qu'il n'a pas été diffusé officiellement pour illustrer l'intérêt indéniable de Rapsodie.

La SPG soutient donc la recherche-action RAPSODIE et demande sa mise en place à la rentrée 1978-1979.

Février 1978.

Pour la Société pédagogique genevoise :
Liliane Urban.

CONGRÈS SPR 1978

Un thème fondamental : le statut de l'enseignant

Un lieu et une date à retenir :

Fribourg, 18 novembre 1978

Calendrier des commissions et réunions SPG

Lundi 20 février, 18 h., aula de Geisendorf : **Maitres de disciplines spéciales** (musique, rythmique, psychomotricité, couture, dessin, travaux manuels et éducation physique).

Etablissement du cahier des revendications à transmettre à la DEP (délai : 28.2.1978).

Mardi 21 février, 17 h., local 14 G.-Favon : **Enseignant complémentaire**. Discussion du rapport.

Lundi 6 mars, 17 h., local 14 G.-Favon : **Ecole enfantine** (1E à 2P).

Vendredi 10 mars, 17 h., même adresse, constitution de la commission **Etudes pédagogiques**.

Lundi 13 mars, 17 h., même adresse : **Evaluation**.

Mardi 14 mars, 20 h., Uni I, salle 101 : assemblée générale sur rapport enseignant complémentaire (date à confirmer).

A signaler qu'entre-temps le comité aura participé à une séance de délégations, le 27 février prochain, et aura (probablement) été reçu par le chef du département pour traiter, entre autres problèmes graves, de la situation de l'emploi (voir texte « Corriger les inégalités de chance de réussite scolaire ») et des études pédagogiques.

dent de plus en plus (locaux extrêmement exigus, absences de salles de visionnement de diapositives et de films, ainsi que de salles d'écoute de disques et de cassettes, etc.). Il n'est plus possible de poursuivre longtemps sur cette voie, tant pour les utilisateurs que pour le personnel.

4.2. La DEP précise que des projets existent pour l'agrandissement.

4.3. Après un large tour d'horizon sur le problème de l'asphyxie du CDP, la DEP et la SPG conviennent de la création d'un groupe de travail sur le thème de l'agrandissement du CDP.

Séance levée à 12 h. 15.

Pierre Bernhard.

En (trop) bref

J'ai quelque remord à ne pas vous avoir rendu compte plus en détail de mon activité de présidente de votre association avant ce jour. Paul Dunner et Rudi Grob ont déjà dit toute la richesse et l'ampleur de ce travail. Je vais m'abstenir de les plagier et pourtant c'est vrai : être président(e) de la SPG, c'est formidablement intéressant. Chaque jour ou presque apporte une nouvelle question, un point de règlement qu'il faut éclaircir, un différend à dénouer ; le téléphone sonne tant de fois dans la journée, que j'ai l'impression de bientôt connaître, par la voix, presque (soyons modeste !) tous les collègues. C'est toujours midi ou l'heure de partir à une réunion, une commission. De nombreux collègues ont pris facilement le chemin du boulevard Georges-Favon (Plainpalais, un quartier rudement vivant). Il faut que les autres sachent qu'ils sont les bienvenus.

Un seul regret : ne pas avoir su trouver des moments pour venir vous voir dans vos écoles. Mais si vous avez des questions à poser ou l'envie de savoir ce que cogite les commissions SPG, le comité et sa présidente, c'est facile : téléphonez et nous viendrons ! Quand les collègues appellent, plus de raison de rester dans la paperasse !

Liliane Urben,
présidente.

P.S. Ne sachant trop où le placer, je vous signale que le cas du principalat retiré par suite d'interférence vie privée-vie professionnelle (avoir fêté la naissance d'un enfant) s'est terminé à la satisfaction totale du collègue qui a recouvré son poste avec effet rétroactif.

Rédactrice de la rubrique genevoise :
Mme Liliane URBEN, c/o SPG, bld
Georges-Favon 14, 1204 GENÈVE,
tél. (022) 29 26 60.

Séance des délégations du 26 janvier 1978

1. Communications de la DEP

1.1. Congé sabbatique

La DEP attend des suggestions de la SPG. C'est l'ensemble du personnel rattaché à l'enseignement primaire qui sera concerné.

1.2. Années de congé

Le règlement de l'enseignement primaire précise que les enseignants peuvent prendre au maximum 3 ans de congé. L'an dernier, à titre exceptionnel, une 4^e année a été accordée aux personnes qui l'ont demandée. Pour 1978, le règlement restera le même ; toutefois, de cas en cas, une 4^e, voire une 5^e année de congé sera accordée.

2. Tavaux à l'aiguille

La SPG pose des revendications afin d'améliorer les conditions de travail dans ce secteur. Ces revendications sont les suivantes :

2.1. L'instauration d'un système d'économat et de crédits semblable à celui des activités créatrices, avec possibilité d'échange de fournitures.

2.2. L'adaptation des horaires de travail.

2.3. L'instauration d'une formation continue et de contacts sur le plan ro-

mand, ceci en fonction des désirs de chacune.

3. Concierges de bâtiments scolaires

3.1. La SPG constate que les concierges ont une part importante à la vie de l'école. Leur travail n'est de loin pas limité au balayage. Leur collaboration est requise dans de nombreux cas, comme l'article 175 du règlement de l'enseignement primaire le précise (... Ils sont au service de l'école dans tous les cas où leur concours est utile. ...).

Aussi la SPG désire que toutes les instances concernées reconnaissent ce travail apprécié. **Il faut améliorer la qualité des relations humaines entre gens qui ont un même lieu de travail.**

3.2. La DEP accepte d'entrer en matière et étudiera la meilleure marche à suivre pour mieux intégrer les concierges à la communauté du bâtiment scolaire. Par exemple, une rencontre avec le bureau de l'Association des communes genevoises pourrait être envisagée.

4. Centre de documentation pédagogique (CDP)

4.1. La SPG tient à relever la qualité du CDP, centre utile et intéressant. Toutefois, les conditions de travail s'y dégra-

LA SPR UNE ET DIVERSE

Le sport à l'école

Dotation horaire

Contrairement aux autres disciplines scolaires, l'éducation physique et le sport à l'école sont régis par des textes fédéraux. Bien que ces derniers soient précis, ils sont appliqués de diverses manières dans l'ensemble des cantons suisses et Neuchâtel n'échappe pas à la règle. A l'origine, les dispositions cantonales reprennent les exigences fédérales, mais cette intention ne se réalise pas dans tous les cas. En effet, si la grille horaire prévoit 3 heures d'activités physiques hebdomadaire à tous les niveaux et aussi bien pour les filles que pour les garçons, la réalité est différente.

Cela est dû avant tout au manque de locaux. Cette situation est plus marquée dans deux cas :

a) dans les villes où la concentration scolaire est forte et où les bâtiments anciens encore utilisés n'étaient pas et ne sont toujours pas équipés pour répondre aux exigences actuelles ;

b) dans les toutes petites localités (collèges de montagne) où les locaux de sport n'existent souvent pas. Néanmoins, ce deuxième aspect a tendance à diminuer, du fait du déplacement des élèves de ces régions vers des centres mieux équipés.

On peut raisonnablement estimer la situation de la manière suivante :

Ecoles primaires

(5 premières années de scolarité) :

1/3 des effectifs a réellement 3 heures d'activités physiques par semaine.

1/3 des effectifs a 2 heures par semaine, plus une compensation qui peut se présenter sous diverses formes (après-midi en forêt, patinoire, natation en été, etc.).

1/3 des effectifs doit se contenter de 2 heures par semaine, voire moins dans certains cas, mais assez souvent avec la possibilité de suivre des cours dans le cadre du sport scolaire facultatif.

Ecole secondaires inférieures

(4 dernières années de scolarité obligatoire) :

Dans ce degré, à quelques rares exceptions, la totalité des élèves à 3 heures d'activités physiques hebdomadaires avec en plus et presque partout une semaine de camp de ski prise sur les heures d'école.

A partir de ce niveau, les élèves peuvent choisir des activités sportives aussi bien dans le cadre des ACO (activités complémentaires à option) qui sont obligatoires que dans celui du sport scolaire facultatif. C'est ainsi qu'il est fréquent qu'un élève totalise jusqu'à 9 périodes d'activités physiques et sportives durant la semaine, à savoir :

3 périodes au programme hebdomadaire ;

2 périodes d'ACO ;

4 périodes de sport scolaire facultatif (samedi matin et mercredi après-midi).

Il faut encore ajouter à ce tableau les joutes sportives qui se déroulent durant toute la dernière semaine de l'année scolaire et qui se généralisent de plus en plus dans l'ensemble des écoles et à tous les degrés.

Ecole secondaires supérieures

La situation s'améliore nettement à ce niveau à part quelques écoles qui ne mettent que 2 heures d'activités physiques au programme. Au gymnase de Neuchâtel, ces 2 heures ne sont données qu'aux élèves de 1^{re} année. Les années suivantes, les élèves ont la possibilité de suivre des cours facultatifs qui, semble-t-il, n'obtiennent pas un très grand succès. Pour être précis, ajoutons que la section pédagogique fait exception et que là, la dotation en périodes d'activités physiques est réglementaire.

Apprentis

C'est probablement dans ce secteur qu'il reste le plus à faire. En effet lors de la dernière votation populaire fédérale concernant l'encouragement à la gymnastique et aux sports, des décisions sont intervenues alors qu'elles n'étaient pas attendues si rapidement. Les diverses écoles professionnelles, centres d'apprentissage et autres essaient de s'adapter. Un effort indiscutable est fait mais malheureusement les facteurs locaux ainsi que des difficultés horaires posent des problèmes qui sont loin d'être résolus. On peut donc affirmer qu'une majorité d'apprentis n'a pas d'activités physiques dans le cadre de son apprentissage.

Université

A ce stade, la conception du sport est différente. L'ensemble des activités pro-

posées est grand. Ces dernières sont choisies librement par les intéressés.

Responsabilité et formation des maîtres

En général, la responsabilité des activités physiques à l'école primaire est confiée aux maîtres et maîtresses de classe. Néanmoins, le maître spécial intervient dans certains cas (âge du titulaire, incapacité pour raisons médicales, etc.). Par contre, l'intervention du spécialiste se généralise dès le début du secondaire inférieur, sauf en ce qui concerne la section préprofessionnelle où les titulaires sont encore des généralistes et où l'intervention des spécialistes peut se rencontrer de cas en cas.

Formation

C'est durant la préparation du baccalauréat pédagogique et ensuite à l'Ecole normale que le futur enseignant primaire reçoit sa formation.

Le spécialiste, lui, peut être issu d'une des universités suisses qui dispense cette formation. Il choisira parmi ses dernières, celle qui convient le mieux à sa situation du moment. Est-il déjà instituteur ? Alors il choisira de poursuivre sa formation à Lausanne où la durée des études est plus longue, mais où les cours ont lieu le mercredi après-midi, ce qui lui permettra de garder son emploi. Dans d'autres cas, il pourra entrer à l'Université de Bâle où les cours sont dispensés chaque jour et où les études durent, évidemment moins longtemps.

Il existe encore d'autres possibilités, mais, quoi qu'il en soit, la formation et le titre seront les mêmes.

La particularité du canton de Neuchâtel est d'avoir conservé parmi d'autres, le brevet spécial pour l'enseignement de l'éducation physique à l'école. C'est d'ailleurs le seul titre officiel admis pour l'enseignement de cette matière dans les écoles du canton. Il est remis automatiquement à tout porteur d'un brevet fédéral. Il peut être obtenu également à la suite d'examens extrêmement sérieux par toute personne attirée par cette matière et qui se prépare en autodidacte.

Le candidat qui réussit ces examens sera gratifié d'un titre de type A s'il est porteur d'un baccalauréat et du type B si ce n'est pas le cas. Lors de cette deuxième possibilité, le candidat aura subi un examen de culture générale avant d'être admis à poursuivre sa formation.

Les possibilités offertes au titulaire d'un brevet fédéral ou d'un brevet cantonal de type A sont les mêmes : enseignement à tous les degrés. Pour les titulaires d'un brevet de type B seul l'enseignement dans les degrés de la scolarité obligatoire est possible.

Le CEP, (certificat d'éducation physique) récemment créé par l'Université de Neuchâtel permet à un enseignant secondaire ou futur enseignant secondaire de donner quelques heures d'éducation physique, spécialement dans les domaines ACO et sport scolaire facultatif.

L'ensemble de ces spécialistes se répartit de la façon suivante : 1/5 à l'école primaire et 4/5 dans les autres écoles. Ils sont à peu près 70 dans le canton.

Ce dernier attache une importance capitale au perfectionnement et au recyclage.

Mis à part les cours facultatifs pris en partie sur le temps d'école, l'ensemble des enseignants participe à des cours obligatoires. A titre d'exemple, les spécialistes se réunissent plusieurs jours tous les deux ans et les généralistes, maîtres des classes de 1^e à 5^e année primaire ont participé durant 4 demi-journées à un cours d'introduction au nouveau manuel fédéral.

Equipements en salles et autres lieux sportifs

Une évolution incontestable bien qu'insuffisante est intervenue durant ces 10 dernières années.

Mais force est de constater que c'est encore le problème du manque de salles qui est à la source de la non-application, dans certains cas, de la réglementation fédérale.

Dans certains villages, les salles existantes, souvent utilisées également comme salles de spectacle sont de petites dimensions et ce n'est pas un coup de peinture ou un fond neuf qui les rendent plus propices à un enseignement valable. Ce problème existe encore en ville, où de minuscules salles datant du début du siècle sont encore en usage. Fort heureusement, un grand nombre de bâtiments d'école ou de centres scolaires ont vu le jour et à part de rares exceptions, ils sont équipés de locaux de sport modernes. Regrettions cependant que certains centres ne possèdent pas le nombre de locaux nécessaires pour permettre l'application de l'horaire défini au plan d'étude. Un effort particulier doit se faire dans le domaine des locaux mis à disposition des écoles professionnelles. Dans certains cas, des projets furent abandonnés à cause de la récession et de ses conséquences financières.

Dans les villages spécialement, les locaux existant sont encore mal équipés en petit matériel. Finalement un équipement tout juste correct est le sort de la majorité des écoles. Seules une dizaine de classes n'ont pas de locaux à leur disposition.

Ces dernières années on a vu, avec la création de nouvelles écoles, l'apparition de bassins d'apprentissage de la natation. Utilisables toute l'année, ils représentent un complément heureux pour la pratique des activités physiques.

On en compte maintenant 9 dans le canton répartis comme suit 1 dans les montagnes, 2 au Val-de-Ruz, 6 dans le littoral soit 5 bassins dans les écoles primaires et 7 dans les écoles secondaires.

Notons encore le manque de terrains. Seule La Chaux-de-Fonds possède un stade d'athlétisme avec anneaux de course. Peu de collèges possèdent un terrain bien aménagé. La mise en place de pistes Vita s'est faite bien souvent loin des collèges. Heureusement que dans bien des cas la forêt est proche. Les installations publiques (piscines, patinoires, salles omnisport) sont mises à la disposition des écoles et largement utilisées.

Sport scolaire facultatif

Mis en place dans le canton bien avant la dernière loi fédérale, le sport scolaire facultatif représente une somme d'activités physiques considérable. Dans ce domaine, proportionnellement à la population scolaire, notre canton se place dans le peloton de tête des cantons suisses. Cette situation favorable est due entre autres au programme scolaire hebdomadaire qui libère le mercredi après-midi et le samedi matin. Pour l'exercice passé, si les restrictions budgétaires n'étaient pas intervenues, c'est plus de 200 000 fr. de subventions fédérales qui auraient été versées au canton. Il fallut malheureusement se contenter des 60 000 fr. déjà versés.

Relevons encore que le sport scolaire facultatif, subventionné modestement par la Confédération repose entièrement sur les finances communales, le canton ayant totalement arrêté de subventionner ces activités.

Compétition ou équilibre personnel

L'ambiguité des termes utilisés dans le domaine des activités physiques ne permet pas toujours de définir la pensée de celui qui s'exprime. Aucun des termes habituels, gymnastique, éducation physique ou sport ne correspond à la réalité scolaire. Il faut préciser que la diversité des enseignants, leur âge, leurs différentes formations ainsi que les conceptions différentes de ceux qui les ont formés n'aident pas à définir une ligne bien précise, ceci malgré l'appui de manuels fédéraux, base de cet enseignement. Malgré cela et bien que diverses tendances se fassent encore sentir (hygiénisme, équilibre de l'enfant, santé, développement morphologique, détente, préparation à la compétition, etc.), ceux qui se considèrent non seulement comme des spécialistes mais également et peut-être plus encore comme des pédagogues sont de plus en plus nombreux à considérer que les activités physiques sont partie intégrante du système d'éduca-

tion générale et qu'elles représentent un moyen très privilégié de ce système. Pour participer efficacement à l'éducation de l'enfant, le spécialiste a un éventail considérable de moyens à sa disposition. Ce sont entre autres l'éducation physique, la gymnastique, la condition physique, les jeux, les sports, la compétition. L'utilisation de ces divers moyens se fera en fonction d'objectifs éducatifs précis correspondant toujours aux autres objectifs scolaires. Cela est spécialement valable dans le domaine des possibilités psychologiques des élèves de leur développement physique et mental. La pratique de ces activités physiques sera toujours un complément aux autres moyens éducatifs qui tendent à favoriser l'évolution et l'épanouissement des élèves. Il faut donc éviter que ces moyens ne deviennent des buts en soi. Comme l'éducation se fractionne en un grand nombre d'éléments, l'un de ceux-ci, l'activité physique se décompose encore en de nombreuses techniques.

C'est seulement dans ces conditions que l'apport des activités physiques, moyen privilégié de l'éducation générale sera à la fois visible, concret et admis comme d'importance égale aux autres moyens. Il est bien entendu qu'en utilisant ces diverses techniques, l'enseignant découvrira, à l'occasion, des élèves ayant instinctivement des possibilités personnelles propres à la pratique de tel ou tel sport. Ce sera dans le cadre des ACO ou du sport scolaire facultatif ou encore par l'appartenance à une société sportive que ses talents pourront se développer et permettre dans certains cas la naissance de futurs champions. Mais encore une fois cela ne représente pas l'objectif prioritaire de ces activités à l'école. En donnant le goût des activités physiques et en aidant les élèves à acquérir une éducation solide et équilibrée sur tous les plans, l'école fait plus pour le sport qu'en cherchant à être un lieu de sélection ainsi qu'une serre où seules les espèces privilégiées pourraient se développer.

Groupements sportifs extrascolaires

Le contact avec les groupes extrascolaires est excellent. Les élèves sont orientés sur les possibilités que ces groupes offrent et ont toute latitude de participer à leurs activités. Très souvent l'école fait appel aux jeunes moniteurs d'un club afin de diriger des ACO ou du sport scolaire facultatif. Dans le domaine des locaux et du matériel, il y a complémentarité entre l'école et les groupes extrascolaires. Ceci permet une utilisation très complète et judicieuse de ces éléments à la satisfaction des uns et des autres pour des objectifs qui ne sont finalement pas tellement différents.

Francis Houriet.

Comité central du vendredi 3 février 1978

Statut de l'enseignant

La SPR a choisi ce thème pour le prochain Congrès 1978 qui aura lieu à Fribourg. Notre comité central après avoir mis sous toit ses propres statuts remaniés va se pencher sur ce problème de notre statut d'instituteur. Il va de soi que nous allons largement consulter les travaux du groupe rédactionnel composé de représentants de six cantons romands, groupe chargé de la rédaction du Rapport 1978.

Nous demanderons également à nos collègues du SLV s'il est possible que nous disposions de quelques exemples de statuts alémaniques (pour autant qu'il y en ait !). Le groupe de travail qui va être créé va tout d'abord réétudier le projet du DIP que la SPN-VPOD avait refusé à Fontainemelon, refus que certains collègues du secondaire supérieur perdus dans les neiges n'ont pas encore intégralement digéré ni « pardonné » puisque leur action a favorisé dans un certain sens la rupture du corps enseignant primaire et préprofessionnel en deux syndicats parallèles.

A ce propos, j'ouvre une parenthèse « de district ». Réunie en assemblée gé-

nérale aux Beaux-Arts le 7 février, la section de Neuchâtel-district ressent de plus en plus le besoin de réunification. Cette tendance se fait sentir de plus en plus distinctement.

Assurances

Le CC lance une enquête au sujet des assurances dont pourraient bénéficier les membres du corps enseignant à leur LIEU D'ENSEIGNEMENT : en d'autres termes le CC désire connaître la situation exacte dans chaque commune de notre canton.

Votre commission scolaire (votre commune « d'enseignement ») a-t-elle conclu un contrat d'assurance :

- a) assurance RC professionnelle ? gratuite ? payez-vous la prime ?
- b) assurance-accident professionnelle ? gratuite ? payez-vous la prime ?
- c) assurance-maladie ? gratuite ? payez-vous la prime ?
- d) assurance-accident / maladie extra-professionnelle ? gratuite ? payez-vous la prime ?

Pratiquement nous demandons à UN collègue de chaque commune de se renseigner auprès de sa commission scolaire ou de son administrateur communal et de communiquer AU PLUS VITE le résultat de ses recherches à notre administrateur Jean Huguenin, A-Lambelet 1, 2400 Le Locle, ou à votre président de section respectif.

GAPEN

Le comité du Groupement des associations professionnelles de fonctionnaires et d'enseignants regroupant plus de 2000 membres répartis dans TOUTES les associations non affiliées au Cartel VPOD s'est réuni le jeudi 2 février. A l'ordre du jour, l'étude d'un rapport volumineux intitulé : « Projet de critères de notations pour la classification des fonctions ». Lorsqu'on parle de revalorisation, toutes les voies possibles doivent être étudiées avec soin.

J.-P. Buri.

Abaissement de l'âge de la retraite ? Peut-être, mais...

Rappel

Une initiative a été déposée le 10 avril 1975. Elle demande que la Constitution soit complétée comme suit :

Article 34 quater, deuxième alinéa, cinquième phrase

« ONT DROIT A UNE RENTE SIMPLE LES HOMMES QUI ONT 60 ANS REVOLUS ET LES FEMMES 58 ANS REVOLUS. A DROIT A UNE RENTE POUR COUPLE L'HOMME QUI A 60 ANS REVOLUS SI SON ÉPOUSE A ATTEINT L'ÂGE DE 58 ANS OU SI ELLE EST INVALIDE A RAISON DE 50 % AU MOINS. »

Dispositions transitoires : les dispositions susmentionnées relatives au droit aux rentes entrent en vigueur une année après leur acceptation par le peuple. Elles s'appliquent à tous les assurés qui auront, à ce moment-là, dépassé la limite d'âge, qui l'atteignent ou qui l'atteindront ultérieurement.

Et le deuxième pilier ?

En effet, il est difficile de pouvoir prendre sa retraite à 60 ans sans ce deuxième pilier car les rentes AVS actuelles, à elles seules, ne suffisent pas à

« attendre » pendant cinq ans le départ des prestations des autres formes d'épargne... Le titre même de l'initiative peut paraître ambigu : il s'agit bien d'un abaissement de l'âge donnant droit aux prestations de l'AVS. Le texte ne va pas plus loin : il n'effleure pas le problème des lois diverses stipulant, pour l'enseignant par exemple, que l'âge de la retraite est fixé à 65 ans (même si actuellement la possibilité d'« anticiper » de deux ans est « offerte » aux Neuchâtelois en guise de parade à la pléthora...).

Revenons aux rentes. Si un oui devait sanctionner l'application de cette initiative, la caisse générale de l'AVS devrait faire face à une augmentation considérable des « sorties » et rendrait illusoire l'assainissement prévu pour la neuvième révision... Il est prévu que mathématiquement les rentes devraient être diminuées à raison de 25 % au moins.

Autre aspect, non négligeable : une fois de plus l'homme et la femme se trouvent placés à des niveaux DIFFÉRENTS. Pour quelle raison ? Le double travail de la femme, ses doubles responsabilités familiales et professionnelles la fatiguent plus que l'homme, son conjoint, et cette fatigue mérite une « récompense » calculée à deux ans de rentes « complémentaires ».

N'est-ce pas une CONSECRATION d'un état de fait traditionnel qui pourrait ainsi être perpétué puisque « sucre » il y a, à condition bien entendu d'arriver en bon état à cet âge de 58 ans...

Ne pourrait-on pas envisager une AUTRE répartition des tâches professionnelles et familiales pour les femmes AVANT, par exemple au moment de leurs maternités ?

Notre syndicat a toujours été favorable à l'abaissement de l'âge de la retraite. Le comité central a prié les sections de districts de faire connaître leur opinion quant aux votations de samedi et dimanche. Réunie en assemblée générale, la section de Neuchâtel-district donne un préavis favorable à cette initiative. Il préfère le CHOIX à la retraite « subie » comme le couperet. Retraite « à la carte » dès l'âge de 60 ans et pourquoi pas retraite progressive où la cessation d'activité puisse se faire en douceur, où les décharges « symboliques » pour l'enseignant vieillissant perdraient leur aspect péjoratif. Nous sommes un syndicat et nous ne pouvons justifier cette appellation que si nous ouvrons bien grand nos yeux vers tous les aspects des circonstances de la vie des salariés.

J.-P. Buri.

Examen et permis de conduire pour cyclomoteurs

Le Département de police et des travaux publics souhaitait informer le plus largement possible le public sur ce thème de l'éducation routière et de l'exigence d'un permis de conduire pour cyclomoteurs.

Le conseiller d'Etat André Brandt présidait cette conférence de presse à laquelle participait activement des représentants des associations d'automobiles et des moniteurs d'auto-école. L'ordonnance fédérale du 27 octobre 1976 intéressait aussi le DIP et par conséquent le corps enseignant ; particulièrement les enseignantes des degrés 6 et 9.

Dans un premier temps, les divers organes concernés peuvent préciser les grands axes des campagnes prévues prochainement. Dès le jardin d'enfant, le comportement du piéton (traversée de la chaussée, utilisation des trottoirs et précautions à prendre avant de les quitter...) sera abordé dans le cadre de leçons en classe, dans le terrain, à l'aide d'un théâtre de marionnettes. Au degrés 1 à 3, le champ des responsabilités des élèves sera progressivement élargi (approche de la signalisation, leçons théoriques et pratiques).

Aux degrés 4 et 5, rappel du comportement du piéton ; approche des signaux courants et systématisation, approche des problèmes des cyclistes (leçons théoriques et pratiques).

Au degré 6, concentration sur les problèmes rencontrés par les cyclistes. Leçons en classe, examen pour cyclistes. Ouverture esquissée vers les problèmes spécifiques aux cyclomoteurs.

Au degré 7, liaison cycle-cyclomoteur. Rappel des notions communes, introduction aux aspects particuliers de la conduite d'un cyclomoteur.

Aux degrés 8 et 9, préparation systématique mais FACULTATIVE à l'obtention du permis de conduire pour cyclomoteur, en collaboration avec l'ACS et le TCS ainsi que les moniteurs d'auto-école. Problème de la responsabilité (dans un sens très large dans le trafic).

Quelques renseignements techniques

1^{er} juillet 1963 : les candidats nés avant cette date peuvent obtenir un permis, SANS EXAMEN, ceci jusqu'au 31.12.1979. (S'adresser au(x) service(s) des automobiles ; prix du permis : Fr. 20.— + 2 photos récentes 35 × 34 mm. avec nom et prénom au dos.)

30 juin 1963 : les candidats nés APRÈS cette date pourront obtenir un permis de conduire un cyclomoteur APRÈS avoir

réussi un examen théorique. (Même procédure que ci-dessus ; prix du permis + finance d'inscription = Fr. 30.—.)

TROIS possibilités de se présenter à l'examen :

- en s'inscrivant individuellement à des services automobiles ;
- en s'inscrivant auprès des Associations d'automobilistes (ACS ou TCS) afin d'obtenir à l'issue du cours de formation un rendez-vous pour l'examen. Si l'organisation administrative est assurée par les associations, les moniteurs d'auto-école assument la responsabilité de la formation théorique des candidats. (Coût : Fr. 25.— pour quatre fois deux leçons, le mercredi après-midi.)

Remarques générales : l'examen ne peut avoir lieu que 14 jours APRÈS l'inscription. Il est composé de 30 questions dont neuf sont relatives à la signalisation, neuf autres aux règles générales de la circulation et douze basées sur des maquettes représentant diverses situations pratiques rencontrées dans la circulation routière quotidienne.

Il faut « réussir » 27 réponses pour obtenir son permis.

Jusqu'en septembre 1977, le taux d'échec dépassait 50 %. Pour le dernier trimestre 1977, ce taux s'est abaissé à 25 % et grâce à une formation adéquate, ce taux diminuera certainement.

Les associations des moniteurs d'auto-école sont appelées à prendre la relève des brigades scolaires chargées de l'éducation routière de base dispensée pendant la scolarité obligatoire.

Quelques rappels

Les cyclomotoristes ne circuleront pas à côté d'un autre cyclomotoriste (sauf si la chaussée a plus de HUIT mètres de large — huit mètres au moins — et lorsqu'ils roulent SOUS CONDUITE en formation de plus de dix cyclomotoristes sur une chaussée de huit mètres au moins. Ces exceptions sont aussi valables pour les cyclistes.)

On peut encore rouler à deux de front sur une chaussée de huit mètres au moins lorsque le trafic « deux roues » est dense.

Dans les voies de présélection, ils circuleront TOUJOURS dans la partie droite de celles-ci.

Le retrait du permis. Ce dernier sera saisi pour une durée minimum d'un mois lorsque le conducteur aura violé les règles de la circulation, incommodé plusieurs fois le public, mis en danger de façon grave ou à plusieurs reprises la circulation. Il sera retiré chaque fois qu'un conducteur aura circulé en étant pris de boisson, qu'il aura modifié son véhicule de manière à pouvoir rouler plus vite ou provoquer plus de bruit. Prendre la fuite après un accident où une personne a été blessée ou tuée constitue aussi un motif de retrait.

Le permis de circulation et la plaque ou signe distinctif sont retirés temporairement lorsque le cyclomoteur a été modifié ou ne répond plus aux prescriptions garantissant toute sécurité.

Un formulaire d'inscription est déposé dans tous les secrétariats des écoles secondaires ; les élèves ont ainsi la possibilité de s'inscrire à un cours de formation et simultanément de demander leur admission à l'examen. Les candidats peuvent aussi s'inscrire individuellement au(x) service(s) des automobiles SANS suivre le cours de formation théorique.

Le conseiller d'Etat souhaite que toutes ces données soient largement publiées et diffusées. Je pense que nous devons également nous efforcer de résumer la situation nouvelle à nos élèves, chaque fois que nous en avons la possibilité, sans toutefois — et paradoxalement — faire « trop » de publicité involontaire à ce moyen de locomotion sensationnel mais si dangereux dans le flux de la circulation routière quotidienne où les véhicules engagés sont si différents dans leur taille et leur poids...

J.-P. Buri.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise :
Maurice TISSOT, rue de la Gare,
2205 Montmollin. Tél. (038) 31 40 54.

CONGRÈS SPR 1978

Un thème fondamental : le statut de l'enseignant

Un lieu et une date à retenir :

Fribourg, 18 novembre 1978

LA SPR UNE ET DIVERSE

Le sport à l'école

« Débordante de force, d'énergie inemployée, nourrie de vitamines, boudant ses forces comme l'Hercule nu de Carrache, la jeunesse d'aujourd'hui cherche sa voie. » Ainsi s'exprimait le recteur du Lycée de l'Abbaye d'Einsiedeln en 1972, année précisément où fut promulguée l'Ordonnance fédérale concernant la loi sur l'encouragement de la gymnastique et des sports. Après l'acceptation du nouvel article constitutionnel y relatif, notre jeunesse a été dotée d'un incomparable cadeau aux vastes perspectives. Ainsi ont été créées les bases d'une réorganisation complète, en même temps que s'ouvrent de nouvelles possibilités, dans le domaine de l'éducation physique. Ce que les médecins et les maîtres d'éducation physique clairvoyants réclamaient depuis des années : une meilleures dotation en heures de gymnastique et de sport, afin de prévenir les défauts de tenue de plus en plus nombreux, est devenu aujourd'hui enfin une réalité.

Dotation en heures d'éducation physique

Trois heures obligatoires pour tous les élèves sont incluses aujourd'hui dans l'enseignement scolaire. Le préjudice causé aux filles qui, jusqu'ici ne bénéficiaient que de deux heures hebdomadaires est dorénavant éliminé.

Les salles de gymnastique faisant encore défaut — principalement dans les grands centres — ne permettent pas la pratique de ces trois heures dans un local à l'abri des intempéries : la troisième leçon est alors, dans la plupart des cas utilisée en exercices de plein air : natation quand les écoles sont pourvues d'un bassin de natation ou que la proximité de la piscine le permet ou encore en cross en forêt en été, ski, patinage et hockey en hiver.

De bons enseignants, soucieux de la santé physique de leurs élèves pratiquent de temps à autres une demi-journée de sport ou mieux encore organisent en été une semaine hors-cadre sous forme d'excursion en montagne ou au bord d'un lac, d'un étang ou d'une rivière (campement sous tente).

En outre, rares sont les classes terminales qui ne participent pas à un camp de ski d'une semaine : vie au grand air, mais aussi vie communautaire.

Formation des enseignants

Tous les futurs enseignants reçoivent une formation dans les trois écoles normales jurassiennes. Dès la nouvelle année scolaire 1978/79, les normaliennes et normaliens de Bienne bénéficieront d'une 5^e année de formation et une meilleure dotation en heures d'éducation physique, ce qui permettra vraisemblablement d'intensifier l'enseignement méthodologique.

On peut avoir été un excellent normalien en éducation physique avec des prestations remarquables et ne pas apprécier l'enseignement de cette discipline, laquelle exige tout de même une préparation, un effort d'animation et... un contrôle des résultats.

Dans ces cas « négatifs », la législation cantonale prévoit et encourage l'échange de branches entre collègues. Des résultats positifs sont alors constatés.

PERFECTIONNEMENT

D'entente avec le Centre de perfectionnement du corps enseignant, l'Inspecteur d'éducation physique et l'AJEPS organisent chaque année des cours facultatifs touchant à tous les domaines de l'éducation physique scolaire.

Dès la parution d'un nouveau manuel fédéral, les enseignants du degré concerné ont l'obligation (tous les 6 à 8 ans) de faire connaissance avec la matière nouvelle lors de deux journées de cours au moins.

Maîtres spéciaux

Sortant d'un gymnase ou d'une école normale, un candidat, une candidate ont la possibilité de se spécialiser dans l'enseignement de la gymnastique et des sports en poursuivant ses études à l'Université de Lausanne, de Bâle ou de Berne. Après trois années d'études intensives et après avoir subi de nombreuses épreuves théoriques et pratiques, il (elle) obtient le brevet fédéral de maître d'éducation physique. Malheureusement chez nous, craignant les complications d'horaires de leçons, mais surtout face au problème financier causé par l'ouverture d'une classe de maître d'éducation physique, trop peu d'écoles, (secondaires en particulier) ne font appel à un maître breveté pour

lui confier les leçons d'éducation physique.

Pourtant, où ceux-ci sont en fonction, les résultats sont en général remarquables.

Equipement

Malgré les moyens financiers faisant défaut dans nos communes, l'année écoulée a vu la création d'une douzaine de salles de gymnastique, même dans la localité rurale ne comptant que deux classes.

Certaines salles anciennes ont été améliorées et surtout mieux adaptées aux conditions actuelles en équipement d'engins.

Les nombreuses communes qui ne possèdent pas encore de local adéquat ont l'obligation d'avoir au minimum une place sèche (30 × 60 m) flanquée d'une fosse à sol mou. Cet emplacement favorise la pratique des courses, des sauts, des grimpeurs, des lancers et des jeux.

Les dimensions minimales des salles sont actuellement fixées par une ordonnance cantonale à 12 × 24 m ; dans les localités plus importantes, on a construit des salles de 16 × 28 m, voire 27 × 45 m.

Sport scolaire facultatif (Ssf)

Le sport scolaire facultatif à participation volontaire désigne toute activité sportive de la jeunesse de tous les degrés scolaires, organisés par l'école, en dehors des trois heures obligatoires et comme complément aux programmes de gymnastique scolaire, durant les jours ouvrables, (pas de camps). Le Ssf est une possibilité de l'école qui peut très bien se pratiquer déjà avec des enfants de première année.

Le Ssf permet d'éduquer socialement et de cultiver la camaraderie, favorise le mélange des classes sociales et développe les contacts entre individus. Il met l'élève faible en confiance, lui permet d'estimer par lui-même ses propres capacités de performance, un désir de se surpasser ; même un mauvais gymnaste peut et doit connaître les joies que procure l'effort physique.

Les animateurs du Ssf sont rémunérés pour leur effort supplémentaire, les frais étant supportés par la Confédération à 50 %, l'Etat à 25 % et la commune à 25 %. Pour l'année scolaire 1977/78, ce ne sont pas moins de 62 groupements à avoir participé à la pratique du Ssf pour le Jura et Bienne.

Compétition - Performances

Le plan d'études de l'enseignement primaire de Suisse romande précise à ce sujet : « Le contrôle des performances, les concours sont des éléments intimement

liés à toute pratique sportive. Vouloir les écarter revient à supprimer ce désir de dépassement personnel et cette émulation que aiguillonnent les volontés.»

Avant la parution de ces lignes, nous avions compris que, s'il s'agit de compétition appliquée à soi-même dans le but d'apprendre à se mesurer, à se connaître, elle ne peut être que bénéfique. Il n'en va pas de même pour le « vedettariat » qui ne cherche que la victoire ; le but alors n'est pas atteint.

En 1964, nous organisions dans une localité jurassienne le premier Championnat scolaire jurassien d'athlétisme ouvert aux deux dernières années scolaires, filles et garçons. Cette manifestation connaît un tel succès qu'elle fut répétée chaque année, dans une localité différente où des enseignants dévoués voulaient bien se charger de son organisation, avec parfois des modifications, des améliorations. D'autre part, depuis quelques années, plusieurs équipes d'écolières et d'écoliers jurassiens participent avec succès dans les disciplines athlétiques et en natation, à la Journée suisse de sport scolaire.

Groupements sportifs extrascolaires

En plus des trois heures hebdomadaires, des demi-journées ou des semaines de camps, des activités multiples prodigueres par le Ssf et J+S, écolières et écoliers s'intéressent toujours davantage à une pratique sportive au sein d'une société, d'un club, lesquels attirent de nombreux adeptes, qu'il s'agisse de pupilles, de pupilles, natation, athlétisme, gymnastique artistique, alpinisme, tennis, jeux d'équipes, natation, hockey sur glace, ski alpin ou ski nordique, judo, etc. Les écoles tirent parfois profit de ces activités extrascolaires, car les animateurs mettent le matériel à disposition, matériel ou local qui ont peut-être défaut à l'école.

Il serait souhaitable qu'une meilleure coordination et collaboration s'établissent entre l'école d'une part et les associations sportives d'autre part.

Our conclure...

Nous admettons à priori que, sans doute, de nouveaux bâtiments scolaires sont nécessaires et davantage d'enseignants qualifiés pour des classes moins nombreuses.

De telles revendications sont justifiées ; mais il importe plus encore que les mairies à qui nous allons confier notre jeunesse soient de véritables ÉDUCATEURS et pas seulement des « enseignants » et qu'ils réalisent que « faire un fort et le manquer vaut beaucoup mieux que de manquer de faire un effort ! ».

h. g.

Hygiène du travail et pédagogie centrée de l'enfant

Depuis qu'Helen Key a publié son ouvrage-choc vers les années 1900, nous vivons « au siècle de l'enfant » !

Retenant à leur compte l'apport le plus intéressant de l'œuvre de J.-J. Rousseau, les ténors de l'Education nouvelle assimilent la rénovation pédagogique à une véritable révolution copernicienne. Révolution, puisque désormais pour eux, l'enfant n'est plus l'objet de l'action pédagogique ou le bénéficiaire d'un apprentissage, mais il en est le sujet, l'agent conscient et volontaire !

La spécificité de l'enfance...

Bien qu'il soit peut-être hâtif d'affirmer que l'auteur de l'Emile ait, le premier, découvert le caractère spécifique de l'enfance, il faut cependant lui reconnaître le mérite d'en avoir fait un de ses arguments principaux :

« On ne connaît point l'enfance : sur les fausses idées qu'on en a, plus on va, plus on s'égare. Les plus sages s'attachent à ce qu'il importe aux hommes de savoir, sans considérer ce que les enfants sont en état d'apprendre. Ils cherchent toujours l'homme dans l'enfant, sans penser à ce qu'il est avant que d'être homme. »

Près d'un siècle et demi plus tard, exposant sa conception fonctionnelle de l'éducation, Claparède pose la loi d'autonomie fonctionnelle qui donne une base biologique à l'affirmation de Jean-Jacques Rousseau :

« ... un enfant, considéré en soi, n'est pas un être imparfait, un adulte incomplet, mais un individu qui a son autonomie. Un têtard est un être qui se suffit et dont le fonctionnement est aussi parfait que celui d'une grenouille... » et plus loin :

« ... si l'enfant est un être autonome complet, ayant sa vie à lui et ses besoins propres, on peut en inférer que l'éducation n'est pas, du point de vue de l'enfant — une préparation à la vie mais une vie. »

Concerne autant sa physiologie que son psychisme !

Dans de nombreux aspects de l'éducation et de l'apprentissage, il semble que cette conception fonctionnelle de l'enfance ne soit pas demeurée lettre mort. De nombreux efforts ont été accomplis, si ce n'est pas toujours sur le plan de la pratique, du moins sur celui de la réflexion, pour envisager l'enfance comme dotée de ses propres caractéristiques effectives et

cognitives. Cette spécificité est mieux reconnue, en général, dans les nouveaux plans d'études qu'elle ne l'était autrefois. Les méthodes d'enseignement actives tendent toutes, à partir de l'intérêt de l'enfant, de se conformer au fonctionnement de son psychisme ou du moins de ce que l'on en connaît au stade actuel de la connaissance psychologique.

Il n'en est malheureusement pas de même en ce qui concerne la physiologie de l'enfant ou de façon plus concrète ce que l'on devrait appeler « l'hygiène du travail de l'élève ». Après trois quarts de siècle de tentatives en vue de décentrer l'action de formation vers l'enfant, on n'a pas encore compris que si l'enfant est un être autonome sur le plan de la psychologie, il l'est aussi sur celui sous-jacent de sa physiologie et de ses rythmes vitaux. Il suffit, en effet, d'examiner attentivement la répartition du temps de travail que l'on impose à nos enfants, et ceci tant annuellement que quotidiennement, pour se rendre compte de cette grave lacune.

Ignorance actuelle des rythmes propres à l'enfant et de la nature particulière du travail scolaire

De façon irréfléchie, les responsables de la planification scolaire ont appliqué, dans la répartition du temps de travail, les mêmes considérations que celles qui ont cours dans le monde du travail ; comme si le travail de l'élève pouvait être assimilé à celui de l'ouvrier ou de l'employé. Après avoir entraîné une nette séparation entre loisir et travail de l'adulte, ainsi qu'une concentration du temps de travail, nécessitée par les conditions de vie urbaine, la société industrielle a cru bon d'imposer les mêmes rythmes à l'enfant. On a purement et simplement assimilé le travail de l'adulte à celui de l'enfant qui, comme on le sait ne se distingue pas essentiellement du jeu.

Alors que le travail de l'adulte consiste presque exclusivement en une exploitation de connaissances ou de techniques, celui de l'enfant, au contraire, consiste à acquérir ces connaissances. Selon le docteur Guy Vermeil (bibl.), l'activité d'apprentissage est soumise à un facteur limitant plus impératif que la seule exploitation des aptitudes et connaissances. S'il est possible de faire travailler l'adulte 9 à 10 heures par jour, il n'en est pas de même pour les tâches d'acquisition qui constituent l'essentiel du travail scolaire, et pour lesquelles se fait nettement sentir un phénomène de saturation.

Le même auteur cite des évaluations du temps qu'un enfant peut consacrer par jour à son travail d'école ; pour tous les âges mentionnés les nombres proposés par ces études sont bien en dessous de la pratique actuelle : ainsi, par exemple, pour l'enfant de 9 ans, le nombre d'heures de travail scolaire par jour, y compris les devoirs à domicile ne devrait pas dépasser 3 à 4 heures.

Semaine de cinq jours et longues vacances ? !!

La conséquence d'une telle concentration du temps de travail scolaire est la fatigue de l'enfant, après quelques jours d'école, et le temps considérable que nécessite la récupération. Si l'on en croit Vermeil, notre organisation scolaire actuelle, aussi bien en Suisse d'ailleurs qu'en France, va à l'encontre du bon sens ou en tous cas des besoins réels de l'enfant : il faudrait revoir à tous les niveaux la répartition du temps de travail de l'écolier.

C'est tout d'abord la répartition annuelle qu'il conviendrait de reconsiderer. Tout compte fait, actuellement, l'enfant ne fréquente la classe que durant 190 jours par année. Cette situation absurde serait la cause principale du surmenage scolaire.

Le premier élément de ce déséquilibre réside premièrement dans la longueur exagérée des périodes de vacances et en particulier, pour certaines régions, des vacances d'été (6 à 10 semaines). Vermeil dénonce à ce propos le cas de la France, valable pour certains cantons suisses, où l'on n'hésite pas à faire travailler les enfants de 6 à 8 heures par jour pour les laisser ensuite désœuvrés pendant deux à trois mois. Une telle durée des vacances n'a absolument rien de commun avec le temps nécessaire par la période de récupération qui doit nécessairement suivre un effort.

Avec un travail scolaire de deux à trois heures par jour, comme le proposent de nombreux spécialistes de la question, l'enfant n'éprouverait d'ailleurs pas la nécessité de longues périodes de repos. La durée des vacances d'été pourrait alors correspondre et être limitée au temps de vacances des parents.

Année... Semaine... Journée

Ce qui est valable à l'échelle annuelle l'est aussi à celle du travail quotidien ou hebdomadaire. Ainsi, par exemple, si selon l'expérience de certaines institutrices, les jeunes élèves ne supportent pas plus de deux jours suivis d'enseignement sans interruption, c'est bien parce qu'il n'y a pas assez de jours de classe dans la semaine et que le programme de chaque

journée dépasse ce que l'enfant peut assumer. Contrairement à la tendance actuelle, la solution n'est pas d'ajouter encore de nouveaux jours de congé, mais au contraire de répartir ce travail sur le plus grand nombre de jours possible de la semaine.

Certains chercheurs dénoncent d'ailleurs les effets néfastes de la rupture du rythme de travail provoquée par des interruptions trop prolongées au milieu ou en fin de semaine : « Chaque jour de congé s'accompagne en effet d'un lendemain d'accommodation et de fatigabilité ». Il est bien entendu que ces congés prolongés en fin de semaine permettent d'assouvir le désir de fuite que la vie urbaine engendre chez nombre de parents. Mais pour libérer le samedi matin, il a fallu ajouter des périodes d'enseignement à des journées déjà trop chargées. On est bien loin de l'école centrée sur les besoins et particularités de l'enfant.

La journée continue et le creux de midi

Le mimétisme entre le monde scolaire et celui du travail a aussi des effets néfastes quant à l'organisation de la journée de l'écolier. Ainsi, certains technocrates de l'administration scolaire, certains enseignants, malheureusement, appliquent sans autre des schémas industriels de rationalisation en organisant les fameux ramassages scolaires et surtout en les étendant à d'autres catégories d'élèves que les adolescents. Comme le souligne ironiquement J. Val (L'Ecole, Cap 2001 ESF 77), « on ramasse plus aisément des gosses de deux ans qu'on ne déplace les maîtres... La correspondance entre le domicile des élèves et la domiciliation de l'école se résout finalement dans les propos d'une correspondance administrative. »

En plus des effets néfastes d'une telle formule sur la structure villageoise et la survie des zones rurales qui n'appartiennent pas à notre propos ; de tels déplacements, de tels déracinements dans certains cas, s'accompagnent chez l'enfant d'une fatigue se composant à celle que nous avons déjà dénoncée ci-dessus. Mais il y a un autre effet qu'il est bon de souligner avec insistance : le déplacement des élèves est une cause supplémentaire de concentration du temps de travail ; il a pour corollaire difficilement évitable, si on veut rationaliser jusqu'au bout, l'introduction de la journée continue, ne concédant à l'élève qu'une courte période de détente au milieu de la journée, période durant laquelle il n'a que le temps d'avaler la nourriture dispensée par une cantine scolaire souvent très bruyante.

C'est alors ici que l'organisation scolaire touche au paradoxe, en concentrant

le temps scolaire entre 10 et 15 heures, période que les spécialistes des rythmes biologiques désignent sous l'expression de « creux de midi ». Creux que nous ressentons d'ailleurs tous à ce moment de la journée, baisse de rendement que nous attribuons le plus fréquemment à la faim. De tels effets sont encore plus sensibles qu'il s'agit d'un travail d'acquisition scolaire. Ces faits sont d'ailleurs reconnus par de nombreux collègues du niveau secondaire qui insistent très fréquemment pour que le responsable de l'horaire du collège évite de placer dans l'après-midi les disciplines impliquant le plus grand effort intellectuel. Etant donné la concentration que nous dénonçons tout au long de notre texte, il est le plus souvent impossible de satisfaire à de tels vœux. Des études approfondies attestent de telles fluctuations dans la vitesse des processus psychiques et du rendement du travail. Si l'on en croit toujours Vermeil qui rapporte sur ces travaux :

« La vitesse des réactions, la qualité des représentations et des associations d'idées augmentent rapidement au début de la matinée et restent élevées jusqu'à 11 ou 12 heures. Elles subissent ensuite une baisse nette et quasi constante entre 12 et 13 heures et restent basses jusqu'à 15 ou 16 heures, pour remonter ensuite et connaître un nouveau maximum entre 17 et 21 heures. »

Il ajoute que cette baisse de performance au milieu de la journée ne doit pas être interprétée uniquement comme de la fatigue, car la remontée s'effectue vers 16 heures, même si l'individu continue à travailler.

Et c'est au moment où les enfants disposeront à nouveau de leurs moyens qu'on les renvoie à la maison, en car ou à pied...

Mépris de la physiologie et de l'hygiène du travail

Ainsi, pour se conformer, délibérément ou non, aux normes de l'industrie, aux contraintes et aux conséquences de la vie urbaine, de même que par souci de rationalisation administrative ou par manque d'imagination, on a fait de l'école un milieu de vie dont l'organisation temporelle est en contradiction criante avec les indications fournies par la physiologie et l'hygiène du travail. Par ignorance, par égoïsme peut-être (surtout en ce qui concerne la fameuse semaine de cinq jours), on trahit chaque jour l'une des principales aspirations de l'école nouvelle... on trahit l'enfance.

M.-A. Berberat,
président SPJ.

Bibliographie :

Vermeil Guy. *La Fatigue à l'Ecole*, ESF 1976.

Le CC travaille pour vous

Le comité central s'est réuni à Moutier le 26 janvier sous la présidence de Marc-Alain Berberat. Il a entendu un rapport d'Yvette Liechti, qui représente la SPJ à la commission des moyens d'enseignement primaires, sur les travaux de cet organisme.

Le président a orienté le CC sur la situation de la coordination romande du programme de mathématique au degré supérieur. Il n'y aura pas pour le moment de manuel commun romand, chaque canton fixant son programme sur la base de la liste admise. Pour le Jura, quatre collègues ont été chargés par la DIP d'établir le programme de 7^e année. Le CC, après discussion, a regretté que la coordination ne soit pas plus poussée au degré supérieur.

Après avoir mis au point le projet de questionnaire qui sera soumis aux directeurs d'école et aux enseignants à programme partiel, le CC a fixé au 15 mars la date du comité général. Il se tiendra à 14 h. au Buffet de la Gare à Delémont. Une personnalité sera invitée à entretenir le CC, en fin de séance, d'un problème d'ordre pédagogique.

L'Association des maîtres du district de Delémont a accusé réception de la lettre du CC qui s'offrait à l'orienter sur les problèmes de perfectionnement. L'association répond favorablement et prendra contact avec la SPJ en temps opportun. Le CC interviendra auprès de la DIP afin que les enseignants sans place reçoivent gratuitement la Feuille officielle scolaire.

Nominations

Sur proposition de la section Bienn-La Neuveville, le CC a nommé Germain Kohler, instituteur à La Neuveville, comme membre du comité central SPR.

Il a ratifié la nomination de Jean-Louis Sausser, professeur à l'Ecole normale de Porrentruy, comme représentant de la SPJ au sein de la commission d'examen de mathématique. Enfin, Yvette Liechti, maîtresse d'application à Bienn, a accepté de représenter sa section au comité central SPJ, le poste étant vacant à la suite du décès de Michael Wallis. La prochaine séance aura lieu le 23 février.

B.

J'AI RETENU DE MES LECTURES...

Je me suis assis à table. Le vieux a dit : pousse-toi un peu, tu me bouches l'écran. Il n'y avait rien sur l'écran.

— Mais il n'y a rien sur l'écran...

— Pousse-toi un peu tout de même.

— Mais...

Non, c'était trop bête, non ?

— Je me pousserai quand il y aura quelque chose. J'ai dit ça calmement, sur un ton raisonnable ; comme si c'était normal. Il est devenu comme pâle. Les yeux fixes. Un truc horrible, en une seconde. Non, pour une histoire de dix centimètres même pas, et qui ne servaient à rien en plus... (...)

— Je t'ai dit pousse-toi.

Je me suis levé et je suis parti. Tel quel (...) et j'y serai plus jamais j'en fais la promesse solennelle, plus jamais je lui boucherai Son Ecran. Plus jamais son Fils Son Ecran lui bouchera.

— A père et mère écran ne boucheras.

Christiane Rochefort
« Printemps au parking »
Ed. Bernard Grasset

CONGRÈS SPR 1978

Un lieu et une date à retenir :

Fribourg, 18 novembre 1978

Un thème fondamental : le statut de l'enseignant

Rédacteur de la rubrique jurassienne :
Abel BABEY, Pastourelles 17,
2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34

Les problèmes de l'ÉNERGIE vous intéressent !

Vous souhaitez :

- une information hebdomadaire sous la forme d'un bulletin
- une bibliographie et des films sur l'économie électrique
- des programmes de visites d'entreprises électriques...
- ... ainsi que toutes sortes de renseignements concernant ce débat essentiel

Adressez-vous à l'Office d'électricité de la Suisse romande
OFEEL case postale 84, 1000 Lausanne 20. Tél. (021) 22 90 90

Institut de jeunes filles de la région de Vevey-Montreux cherche

MAÎTRESSE MÉNAGÈRE QUALIFIÉE

Poste à plein temps
Date d'entrée à convenir

Faire offre détaillée sous chiffre PX 21175 à
Publicitas, 1002 Lausanne

Pour votre prochain camp sportif !



LEYSIN vous offre son grand Centre d'altitude : patinoire couverte, curling, terrain de football, salle omnisports, (45 X 27 m), tennis, piscine, pistes de lancer et de saut, piste en forêt. Facilités de logement du dortoir à l'hôtel 1^{re} classe.

Renseignements : Centre des Sports, 1854 LEYSIN, tél. (025) 6 14 42

LA SPR UNE ET DIVERSE

Le sport à l'école

Aperçu des structures

Nous ne nous attarderons pas sur la profession de maître d'éducation physique puisque plusieurs articles en parlent certainement beaucoup mieux que nous pourrions le faire (1), mais voyons plutôt succinctement comment s'organise cet enseignement aux différents degrés de la scolarité.

Dans l'enseignement primaire

A l'école primaire, l'horaire hebdomadaire de chaque classe compte 3 leçons, réparties comme suit :

- 1 leçon de gymnastique de tenue répartie en tranches de 5 minutes par 1/2 journée de classe.
- 2 leçons en salle ou en plein air, ou
- 1 leçon en salle ou en plein air et 1 leçon de natation.
- 1 journée ou une demi-journée de sport par mois. Elle remplacera, au cours de la semaine où elle a lieu, les leçons d'éducation physique. On réservera la journée de sport à la pratique du ski ou à une excursion. A ce niveau, le maître d'éducation physique remplacera les maîtres dispensés, assistera ou collaborera éventuellement avec l'instituteur, participera enfin à l'organisation des manifestations sportives scolaires, de cours de ski, etc.

Dans l'enseignement secondaire

Les horaires varient entre deux et trois heures de cours, la suffisance ou l'insuffisance des locaux disponibles déterminant le nombre d'heures d'éducation physique. En plus de ses 26 heures de cours par semaine, le maître d'éducation physique ou les professeurs DES ayant pris en option le sport, organisera des manifestations sportives scolaires ainsi que des camps de ski ou encore donnera des cours en dehors des heures scolaires dans les disciplines où il est spécialisé.

Formation des normaliens (nes)

En vertu des articles 12 et 13 de l'Ordonnance sur l'éducation physique à l'école (2), les normaliens (nes), candidats (tes) au brevet d'enseignement primaire, ont leurs trois heures hebdomadaires obligatoires d'éducation physique pendant les

trois premières années. Une formation didactique (préparation à la pratique sous forme de leçons-types et d'exercices d'enseignement) complète leur formation à raison d'une heure par semaine à partir des deux dernières années de leur brevet. L'examen comprend une partie pratique, une partie théorique et une partie méthodologique.

L'ÉQUIPEMENT SPORTIF

Selon l'enquête nationale des installations de gymnastique et de sport (3) l'équipement sportif du canton peut se résumer en ces quelques points :

1. A la fin 1975, une enquête nationale des installations de gymnastique et de sport a été réalisée. Elle touchait pour l'essentiel les terrains de football, les places de jeux de plus de 1500 m², les salles de gymnastique et de sport, les piscines, patinoires, courts de tennis et parcours Vita.

2. Le relevé a permis de dénombrer 733 installations dans le canton de Fribourg, soit le 2,8 % du total helvétique, ce qui correspond à la part de sa population.

3. 500 installations ont été réalisées depuis 1964, ce qui représente 70 % de l'équipement sportif.

4. Les installations en plein air (terrains de football, places de jeux, etc.) forment plus des deux tiers de l'ensemble des installations. Les salles de gymnastique, le 17 %.

5. En 1975, on a dénombré 157 terrains de football et de sport.

6. L'enquête a permis de recenser 122 salles de gymnastique et de sport, soit le 2,5 % du total helvétique. Notre population représentant le 2,8 % de la population de la Suisse.

7. Les courts de tennis et les parcours Vita ont connu un développement rapide et récent, car plus du 80 % de ceux-ci ont été aménagés depuis 1964.

8. Dans une commune sur deux, il y a au moins une installation sportive. Les 115 localités sans installations sont petites ; elles ne comptent que le 11 % de la population cantonale.

9. Le district qui est globalement le mieux équipé est la Sarine, grâce à la présence de l'agglomération fribourgeoise et des nombreuses installations spéciales (courts de tennis, parcours Vita).

10. En plus des équipements sportifs évoqués précédemment, le canton de Fribourg dispose encore d'un capital sportif très varié (chemins pédestres, skilifts, stands de tir, etc.).

Combiné avec ses atouts naturels, son attrait n'en devient que plus grand.» (3)

Actuellement, il apparaît qu'un certain nombre de communes souhaitent encore des réalisations. De nombreux projets sont à l'étude. Il ne fait pas de doute que le canton de Fribourg est en bonne voie.

IMPORTANCE DU SPORT SCOLAIRE FACULTATIF

1. Définition

« Le sport scolaire facultatif comprend toute activité sportive facultative organisée par l'école en dehors des heures de scolarité. Il ne peut remplacer les cours obligatoires d'éducation physique et ne fait aucune concurrence aux associations sportives. » (4)

2. Buts

« Le sport scolaire facultatif veut :

- compléter l'éducation physique obligatoire ;
- offrir aux élèves la possibilité de découvrir de nouveaux aspects du sport, de nouvelles disciplines, ou d'approfondir leurs connaissances et leur entraînement sportif selon leur libre choix. » (4)

3. Application

Le sport scolaire facultatif qui s'adresse aux élèves trop jeunes encore pour bénéficier des avantages de J + S se développe considérablement dans le canton. En effet, des disciplines telles que le football, la natation, le volleyball, le basketball, la gymnastique artistique, l'aviron, la course d'orientation, l'athlétisme léger et le ski scolaire de compétition sont organisées de plus en plus dans le cadre soit d'une classe, soit d'une école, parfois même d'une localité ou d'une région. Si le sport scolaire facultatif fribourgeois s'exerce surtout sous forme de leçons ou entraînements hebdomadaires réguliers, il comprend également des journées de sport et des championnats.

4. Enseignants

Les moniteurs du sport scolaire facultatif se recrutent soit parmi les membres du corps enseignant, soit parmi des moniteurs qualifiés venant des associations sportives.

5. Administration et financement

L'administration et le financement du sport scolaire facultatif sont à dissocier

des branches scolaires de l'enseignement obligatoire. Le sport scolaire facultatif est géré par le responsable cantonal de telle sorte que son application ne ruine pas aux relations avec les associations. En ce qui concerne le financement, le canton de Fribourg applique des tarifs inférieurs aux indemnités professionnelles.

Compétition ou équilibre personnel ?

Conception générale du sport à l'école

La conception du sport a subi une constante évolution depuis que la « Loi fédérale encourageant la gymnastique et les sports » fut votée par les deux Chambres en mars 1972. La première innovation de cette législation est de garder ses distances du militaire, témoignage d'un changement d'esprit où enfin le sport à l'école peut se concevoir sans une finalité paramilitaire. Cependant, la grande nouveauté de cette loi à trait à l'éducation physique à l'école : réhabilitation du sexe féminin, trois heures hebdomadaires obligatoires, recommandations pour les demi-journées et journées sportives, examen d'aptitudes physiques à la fin de la scolarité, encouragement au sport scolaire facultatif. Néanmoins toutefois que toutes ces mesures n'ont pas tellement bouleversé les structures établies, mais ont finalement donné une impulsion à une évolution générale en cours.

Le gros changement, par contre, ce sont les buts de cette éducation physique que les nouvelles tendances pédagogiques portatives ont modifiés. Les manuels d'enseignement ont subi, eux aussi, leur cure de rajeunissement. La nouvelle classification de la matière par année scolaire permet une organisation intéressante, ce l'autant plus que des documents didactiques et des enregistrements sur bandes magnétiques l'y accompagnent. Enfin revons tout le nouvel éventail de sports offert par l'école auxquels les gosses ne pouvaient y accéder auparavant et le style « jeuni et plus décontracté des cours d'éducation physique laissant quelque peu dans les oubliettes le « sur un rang », « en colonne par deux » trop imprégné de gris-vert.

Impact ou importance de la préparation à la compétition

Même dans le cadre de l'école, le sport se présente dans son intégralité. Concours, taxations, mensurations font partie intégrante des disciplines sportives. Encore se gardera-t-on de choisir les formes judicieuses de concours en raison de la mission socio-pédagogique de l'école. C'est pourquoi l'école donne la préférence

aux concours entre équipes, laissant de côté le plus possible la compétition individuelle. Dans les rencontres amicales entre groupements de sport scolaire, les partenaires ou les adversaires sont pratiquement de force égale. Ces manifestations sportives restent ouvertes à tous les élèves, même les moins doués et tâchent d'être conçues le moins possible sur la base de la sélection afin d'offrir à chacun la possibilité d'un engagement sportif incorporé à la vie même de l'école. Il nous faut donc différencier la notion de compétition à l'école et dans le sport scolaire facultatif de celle dans les groupements sportifs extrascolaires. Dans ces derniers, les jeunes auront tôt fait de constater que seuls les bons résultats sont pris en considération alors que dans les manifestations sportives de l'école, l'élève sentira la signification toute relative d'une performance, d'une victoire ou d'une défaite.

En conclusion, on peut dire que l'accent de la formation physique est mis sur la préparation à un type de compétition bien déterminé (compétition équilibrée et variée), diamétralement opposé à celui des associations sportives extrascolaires où le sportif est soumis à toutes les contraintes de la haute performance.

Groupements sportifs extrascolaires

La tendance actuelle à engager toujours plus jeunes nos enfants dans des associations sportives extrascolaires en vue de hautes performances (gymnastique artistique, athlétisme, aviron, ski, natation, etc.) reste contestable même si elle amène quelquefois des résultats spectaculaires.

Les modifications de l'organisme sous l'influence de l'entraînement ne doivent en aucun cas être surestimées, même si l'entraînement joue un rôle certain dans le développement des aptitudes physiques :

« Si les aptitudes corporelles de l'adulte dépendent essentiellement de l'entraînement, chez le jeune, la croissance joue également son rôle. Le phénomène d'accélération de cette croissance — bien connu dans notre société moderne — nous donne des jeunes plus longs, au développement précoce, mais dont les organes in-

ternes sont relativement en retard dans leur croissance, surtout le cœur dont ni le volume ni l'épaisseur des parois ne sont adaptés à la taille du jeune. C'est pourquoi on trouve tant chez les filles de 11 à 14 ans que chez les garçons de 11 à 17 ans de fréquents troubles cardiaques, se traduisant par des maux de tête, palpitations, sensations d'étourdissement, perte de connaissance.

Les lésions et les fâcheuses conséquences dues aux exagérations sportives chez les jeunes gens ne se manifestent pas immédiatement, mais seulement à l'âge adulte et même plus tard. Ces lésions provoquées par l'entraînement précoce à la haute performance touchent en priorité l'appareil locomoteur. » (5)

D'autre part de nombreuses disciplines techniques sont sources d'accidents (accidents de la colonne vertébrale, douleurs dorsales, Scheuermann, arthroses précoce, modifications de certaines articulations, etc.). Du point de vue médical, l'entraînement intensif à la compétition sportive de la jeunesse semble donc très contestable. Ainsi on ne peut qu'inciter à la prudence tout enfant qui s'engage dans l'entraînement intensif au sport de compétition et lui conseiller vivement de se garder de toute exagération en ce domaine.

CA.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Voir « Etudes et Carrières », no 2, « Le maître de l'enseignement secondaire ». No 22 « Le maître d'éducation physique ».

2. In « Ordonnance sur l'éducation physique à l'école (du 21 déc. 1972).

3. In « L'Équipement sportif du canton de Fribourg », Service d'informatique et de statistique de l'Etat de Fribourg, nov. 1977, pp. 16.

4. In « Manifeste du sport scolaire facultatif en Suisse », Commission fédérale de gymnastique et de sport, Commission d'experts pour l'éducation physique à l'école, 30.3.1977, pp. 15-24.

5. In L'Education physique, revue de la Société suisse des maîtres de gymnastique, no 10, 1977, pp. 267-268 : « Conséquences du sport chez les jeunes » d'après Dr méd. Luise Geller.

CONGRÈS SPR 1978

Un thème fondamental : le statut de l'enseignant

Un lieu et une date à retenir :

Fribourg, 18 novembre 1978

La SPF? Connais pas! Le présent

ÉDITORIAL :

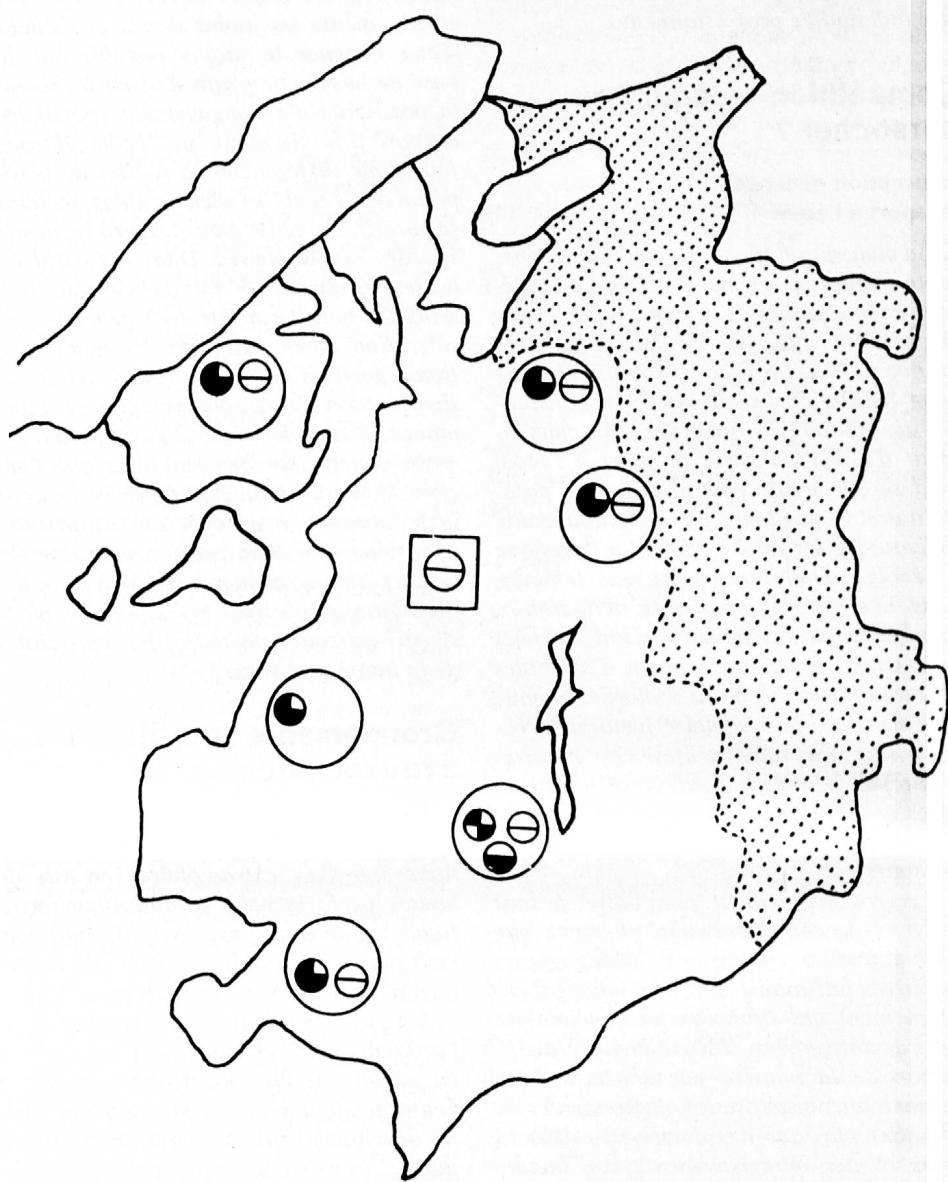
« J'ouvrirai ma blague à tabac.
Le tabac sentait bon »

Le 20 janvier passé, la Société pédagogique fribourgeoise vécut à l'heure de l'Extrême-Onction. Les grâces particulières qu'on a bien voulu lui accorder pour le nouvel exercice lui permettront de justesse la formulation d'un choix, un choix de société SPF. Une décision menée sans retard par l'entremise de chaque section influera, suivant la magie blanche ou la magie noire des arrondissements, dans le sens que le souffreteux chronique rendra son âme au souvenir ou renaîtra à la vie corporative. Aucune inertie ne nous est dorénavant souhaitable! Et je l'affirme, car aujourd'hui avec plus d'acuité que jamais, je me suis risqué à l'approche de ce malade congénital dont les affections atteignent tant le squelette que le cerveau ou le sang.

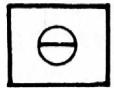
Roulé sous ses duvets d'un blanc crayeux, j'ai découvert un Monsieur SPF usé par les ragots d'instituteurs. La lippe terreuse me le confirmait. Elle prononçait des paroles à peine perceptibles dont je pus néanmoins comprendre quelques bribes. Le comité par exemple ne se portait pas trop mal. Jusqu'au prochain hiver en tout cas, son goupillon pouvait encore répandre les deniers bénis. Ah le réconfort! Nous nous tûmes un long moment. J'ouvrirai ma blague à tabac. Le tabac sentait bon. Une allumette craqua et brisa le silence comme par diversion. J'allais évoquer mon départ quand le souffrant se mit à grimacer. Ecoutez! me dit-il. Les têtes cabochardes du canton me désertent. Aucune solidarité entre nous. J'y perdrai pour sûr de précieuses forces. Est-il toujours debout le chêne ou le sapin de mon cercueil? Et ce fut ainsi : je refermai la porte sur ces propos crève-cœur. Mes pas se perdirent dans le corridor calfeutré. Maintenant que je respirais les bourrasques de février, je le savais livré aux grâces de l'Extrême-Onction.

Ne pensez-vous donc pas que dans une telle situation d'urgence, ma Convention de défense des droits de l'enseignant fribourgeois puisse ouvrir une brèche originale de résurrection? Le remède repose toujours. Administré, il sera le seul à revitaliser les cellules. Nous aurons de justesse à la prochaine assemblée ordinaire formulé notre choix, un choix de société SPF, mais avant tout, de vie professionnelle.

La représentation SPF à travers les sections / 1^{er} janvier 1978



Section cantonale francophone : Fribourg-Ville, Broye, Glâne, Gruyère, Sarine, Veveyse.



Groupe des maîtresses de classe enfantine.



Président de section.



Délégué du comité de l'Association.



Délégué du comité de la Société pédagogique.



Président de section et délégué du comité de l'Association.

Notre page fribourgeoise traçait la vision d'une SPF ceinte de l'écharpe aux humeurs aqueuses. C'était là pure avanie en butte aux personnes dont l'action continue à promouvoir les thèses de l'enseignant dans toutes les sphères où celles-ci doivent être défendues. Les croquemorts sont au bistrot. Nous les y laissons. Frappe ! Frappe ! Il n'est pas né le temps de nos adieux.

1. Le comité

Présidence : Claude Oberson. Vice-présidence : Bernard Bugnon. Secrétaire : Yvonne Steinauer, Fribourg-Ville : Myriam Sapin. Broye : Louis Roulin. Glâne : -. Gruyère : Louis-Philippe Clerc. Sarine : Jean-Pierre Pasquier. Veveyse : Bernard Bugnon. Classes enfantines : Marie Perriard.

2. Délégués SPF aux assemblées des délégués SPR

En plus du comité : Patricia Hayoz, Jean-Claude Gagnaux, Bernard Perritaz.

3. Commissions spécifiquement romandes

Education permanente EP : Nicole Gremaud, Françoise Rappaz.

Gilde de documentation : Jean-Pierre Renevey.

Choix des lectures : Bernard Bugnon. Education de la petite enfance : Liliane Python.

Rapport du Congrès 78 : Nicolas Kolly, Myriam Sapin.

Status SPR : Louis Barbey.

4. Commissions spécifiquement fribourgeoises

Enseignement de l'allemand : Jean-Marie Beaud, René Berset.

Choix d'un manuel de lecture : Marie-Rose Morel, Marie-Rose Bays.

Congrès SPR 78 : Claude Oberson, Léon Chassot, Christian Musy, Pierre Dessibourg, Madeleine Demierre, Christine Weber.

Rédaction de l'*« Educateur »* : Lucienne Mortier, Béatrice Bugnon, Elisabeth Czerwinska, Marie-Françoise Domon, Françoise Maradan, Jean-Pierre Pasquier, Claude Pillet, Marianne Thalmann.

5. Commissions SPF au sein de commissions paritaires

Comité SFPP (perfectionnement pédagogique) : Bernard Perritaz.

Choix d'un manuel de géographie 3-4 : Bernard Bugnon, André Ducry.

Moyen d'enseignement du français 1 à 4 : Geneviève Winckler.

Ateliers de lecture : Anne-M. Fassora. Travaux à l'aiguille : Bertha Cotting.

Education musicale CIRCE II : Hermann Baeriswyl.

CIRCE II : Monique Lanthmann.

CIRCE III : Bernard Bugnon.

Jean-Pierre Pasquier.

Vie quotidienne des enfants d'ouvriers au XIX^e siècle (suite, voir N° 4/78)

En 1847, 87 % des ouvriers savaient lire et écrire

Le haut niveau d'instruction des ouvriers parisiens, dès la première moitié du XIX^e siècle, était bien connu des contemporains. Dès 1827-1829, près de 80 % des conscrits, dans la Seine, savaient lire, contre une moyenne de 45 % en France. La Chambre de commerce de Paris, dans ses enquêtes de 1847 et 1860 sur l'industrie parisienne, donne des précisions sur l'instruction propre des ouvriers.

Proportion des ouvriers parisiens sachant lire et écrire :

	1847	1860
ouvrières	79 %	87 %
ouvriers	87 %	87 %
ensemble	84,2 %	87 %

Comment avaient appris à lire et à écrire les ouvriers qui n'avaient pas fréquenté l'école ? Par une multitude d'apprentissages mutuels. C'est la seule réponse possible. Un tel mode d'enseignement est confirmé par les témoignages autobiographiques, par les enquêtes d'institutions d'aide sociale, par les contrats d'apprentissage.

Les instructions mutuelles avaient lieu à tout âge, chez les enfants, chez les adolescents, chez les adultes. Jusqu'à la fin des années 1870, les contrats et accords tacites comportent couramment des clauses d'instruction mutuelle des apprentis du même atelier hors de toute institution scolaire. C'était un moyen d'attirer des apprentis qui désiraient tout à la fois gagner leur vie, et savoir lire et écrire.

La pratique ouvrière d'apprentissage mutuel

Dans bon nombre de professions, c'est plus tard, entre 15 et 20 ans, que beaucoup de jeunes ouvrières et ouvriers effectuaient ou complétaient leur instruction élémentaire, lorsqu'ils commençaient à marchander leur travail, ou bien lorsqu'ils cherchaient à obtenir une culture individuelle par l'écrit. En outre, tous ceux qui prenaient des responsabilités dans des associations ouvrières se donnaient l'instruction mutuelle préalable en quelques semaines.

Dès 12 ans les apprentis se débrouillent eux-mêmes

Dès l'âge de 12 ans, les apprentis préféraient gagner leur vie sans délai. Ils se

débrouillaient eux-mêmes pour acquérir une qualification en changeant souvent d'employeur. La demande insatiable de jeunes bras permettait aux apprentis de « demander leur compte » et de changer de « boîte », tout comme leurs aînés, lorsqu'ils jugeaient la paie insuffisante, la discipline trop sévère ou les conditions de travail trop dures.

Le marché du travail des fillettes et des jeunes filles présente une situation inversée. Ici, plus question de position de force. Il est à l'image du marché du travail des femmes. Jusqu'en 1914, les salaires féminins sont maintenus à des niveaux de moitié inférieurs à ceux des hommes. L'économie des salaires dits d'*« appoint »* jouait sans limites, et tant pis pour les veuves et les femmes chargées de famille. Non seulement l'industrie y trouvait une source de profits, mais en plus elle empêchait que le salariat féminin ne devienne un moyen d'affranchissement féminin.

Exploitation dans les couvents

Les rapports d'inspection du travail, à Paris comme ailleurs, dénonçaient chaque année l'ampleur et le caractère systématique de cette exploitation. Les recensements d'inspection, toujours très incomplets, désarmés contre les dissimulations, donnent les effectifs suivants, dans le département de la Seine.

Une enquête de l'Inspection du travail en 1888 ajoutait à la liste de la main-d'œuvre des Congrégations de la Seine, 103 « ouvroirs » indûment classés comme établissements de bienfaisance. Au terme de l'investigation, ils rentraient dans la catégorie juridique des établissements livrant les enfants à « un travail industriel combiné et réglé dans un but de spéculation ». Ces ouvroirs faisaient travailler 3602 enfants, la plupart en sous-traitance des grands magasins de nouveautés. L'inspection s'efforça, avec peu de succès, d'y empêcher l'emploi des fillettes de moins de 12 ans, et d'y réduire la journée du travail à moins de 12 heures.

Les salaires étaient presque nuls, et, d'après tous les rapports d'inspection, c'était déjà un privilège rare que d'être nourries et logées dans des conditions décentes. La différence entre les prix payés par les industriels sous-traitants et le coût d'entretien de la main-d'œuvre rentrait dans le profit des Congrégations.

Age des enfants	Seine : Enfants employés à des travaux industriels			
	par l'intermédiaire du marché libre du travail, 1866		par l'intermédiaire des Congrégations 1879	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
moins de 12 ans	40	1846	97	7
12 à 15 ans	291	2199	8735	6 750
16 à 21 ans	non recensés	1560	non recensés	14 426
ensemble	331	5605	8832	21 183

Le plus étonnant, dans cet épisode de l'histoire du travail, est la facilité avec laquelle une exploitation d'une telle am-

pleur a été minimisée ou récusée.
Voici un extrait de rapport d'Inspection du travail dans la Seine.

« J'ai signalé autrefois la concurrence désastreuse faite par certains ouvriers congrégationnistes à l'industrie parisienne. Aujourd'hui je citerai particulièrement l'orphelinat du Bon Pasteur, où des enfants de 7 à 8 ans travaillent de 5 heures du matin à 4 heures du soir, n'ayant qu'une heure de classe après la journée de travail. Pour des enfants de plus de 12 ans, la journée se prolonge jusqu'à ce que la tâche imposée soit terminée. La tâche quotidienne, qui consiste dans la confection de 9 douzaines de chemises d'hommes, est répartie entre 50 enfants, prises en bloc et sans exception d'âge, parmi lesquelles figurent les enfants de 7 à 8 ans d'âge dont il vient d'être parlé. Mais comme ces dernières ne sont pas astreintes à faire la veillée, leurs compagnes sont obligées, après le repas du soir, de parachever la tâche, ce qui les mène parfois très avant dans la nuit. »

Création d'associations de parents en Gruyère et à Belfaux

Un groupe de parents, désireux de créer une association de parents d'élèves en Gruyère, avait organisé une séance publique d'information le 25 janvier à Bulle, séance où étaient conviés parents, enseignants et autorités.

Les organisateurs de cette soirée étaient MM. Michel Ducrest, de La Tour-de-Trême, Pierre Démataz, de Bulle, et M^{me} Jacqueline Maillard, de Bulle également, qui exprima les motivations des parents voulant s'associer, motivations qui ne sont plus à démontrer.

Invité à participer à cette première séance, M. J.-B. Thévoz, fondateur et président de l'Association fribourgeoise des parents d'élèves (AFPE), a justifié l'existence d'une telle association par une rétrospective des activités menées depuis 1971 dans les différentes sections : Lycée Sainte-Croix, Collège Saint-Michel, conservatoire, écoles primaires de la ville.

Mentionnons que les associations romandes de parents sont groupées en une Fédération des associations des parents d'élèves de la Suisse romande et du Tessin (FAPERT) dont la présidence incombe actuellement à Fribourg.

De nombreux parents ont participé le mardi 31 janvier à Belfaux, à une séance d'information destinée à mettre sur pied une section locale de l'Association fribourgeoise des parents d'élèves. On reconnaissait MM. Claude Nordmann, promoteur de cette soirée, Jean-Bernard Thévoz, président cantonal, Jean-Marie Barras, inspecteur scolaire, M^{me} Denise Pauchard, conseillère communale à Belfaux et M^{me} Denise Lucchini.

Ce fut d'ailleurs cette dernière qui définit les buts de l'Association des parents d'élèves qui se veut constructive, ayant pour seuls buts le bonheur et l'épanouissement de l'enfant. M. Jean-Bernard Thévoz devait du reste expliquer avec clarté l'activité de l'association qui, sans être spectaculaire, n'en est pas moins féconde. Cette association permet de nouer des contacts entre les partenaires de l'école et de participer aux décisions des autorités.

En tant qu'enseignante, je ne puis que me réjouir de la prise de conscience qui pousse ces parents à agir, de leur remise en question quant à leur rôle, leurs droits et leurs devoirs de parents d'élèves.

Parents et enseignants éduquent les mêmes enfants. Trop souvent pourtant, ils œuvrent en parallèle, ignorants des problèmes rencontrés pour les uns à l'école, pour les autres à la maison. Trop souvent les enseignants veulent rester seul « maître » de leur bastion, et trop souvent aussi les parents n'osent pas s'intéresser vraiment à ce qui se passe en classe ou tout simplement ne veulent-ils pas le faire, car cela leur demande d'investir du temps et de l'énergie.

Quand les uns et les autres auront compris que pour le bien de l'enfant — c'est lui le premier concerné — rien ne vaut une collaboration étroite et régulière, bien des problèmes seront résolus.

Pourquoi une association ? diront certains et d'ajouter le témoignage d'une expérience personnelle : « J'ai un excellent contact avec les parents de mes élèves : une fois par an, j'organise une réunion de parents mais que je fais « classe ouverte ». C'est concluant. » Oui, c'est très bien, mais combien insuffisant ! Si l'on pense à tous les problèmes rencontrés aux niveaux primaire ou secondaire, problèmes d'ordre pratique ou légal, voire pédagogique... il est nécessaire que les parents soient organisés, tout comme le sont les autorités scolaires et les enseignants, pour pouvoir participer au développement de l'école.

Quant au rôle des commissions scolaires, ne m'objectez pas qu'elles représentent les parents. C'est faux. Rien n'est moins représentatif qu'une commission scolaire. D'une part, les membres de ces commissions ne sont pas désignés par les parents, d'autre part les commissions scolaires s'occupent essentiellement de problèmes administratifs.

Il m'a paru intéressant de relever la création de ces nouvelles sections de l'AFPE, car elle dénote une participation toujours plus active à notre tâche éducative, ce qui à long terme ne peut qu'être profitable à une meilleure insertion sociale de notre profession.

N. G.

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise : M^{me} Lucienne MORTIER, rue des Alpes 28, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 16 15.

LA SPR UNE ET DIVERSE

Le sport à l'école

« Le sport à l'école — l'éducation physique obligatoire comme le sport scolaire facultatif — en tant que partie intégrante de l'enseignement, doit apporter sa contribution spécifique à la maturité des élèves dans le sens de l'autonomie individuelle et sociale. »

Structures

Dans notre canton comme ailleurs, les autorités se sont efforcées d'appliquer le règlement fédéral sur l'éducation physique à l'école. Il est bien évident que ce règlement doit être modulé selon les installations et équipements mis à disposition dans chaque commune. Ces trois heures ont réparties différemment en utilisant au maximum selon leurs possibilités. Que ce soit la gymnastique, la natation, le patin, le ski ou les après-midi de sport, tout cela doit être compris dans le but fixé par la Confédération. Voyons d'un peu plus près la répartition de ces heures pour l'ensemble des classes primaires du Valais romand :

Total des classes primaires : 696.

Classes faisant 3 h. hebdo ou plus : 292 soit 42 %.

Classes faisant 3 h. hebdo dont une partie sous forme d'après-midi de sport : 248 soit 36 %.

Classes faisant moins de 3 h : 156 soit 22 %.

On constate donc que seulement le 1/5 des classes du Valais romand n'atteint pas les 3 h. hebdo d'éducation physique.

Le manque d'installations étant bien entendu la cause principale de cette faiblesse mais ces dernières années, un effort immense a été entrepris au niveau communal et cantonal afin de renforcer l'équipement en salles, piscines, patinoires et terrains de sports. Soulignons le grand effort fourni par certaines petites communes pour se mettre au niveau des autres et arriver ainsi à respecter les directives fédérales.

Formation des maîtres

Au niveau primaire, chaque maître ou maîtresse doit être capable d'enseigner la gymnastique à ses élèves. Et là, le désir

des autorités rejoint celui des pédagogues : « La connaissance de ses enfants passe aussi bien par la connaissance morale et intellectuelle par la connaissance physique. » Qui n'a pas vu un enfant courir, sauter, jouer ne peut pas le connaître complètement.

Il est loin le temps où l'on choisissait des techniciens (moniteur de sociétés) pour l'enseignement de l'éducation physique. Chaque maître, à sa sortie de l'école normale, a reçu une formation complète technique et méthodologique lui permettant de prendre ses enfants en mains au cours de gymnastique. Cette formation se faisant pendant toute la durée de l'école normale sous la forme de cours techniques, méthodologiques, camps, stages.

Quant aux spécialistes, leur rôle devient de plus en plus celui d'un animateur fourni aux maîtres le désirant un appui pédagogique sous la forme d'une leçon donnée aux élèves et d'un cours mensuel réservé aux maîtres d'un même degré. Ces appuis permettent sans aucun doute d'améliorer efficacement le niveau de l'enseignement de l'éducation physique.

Leur rôle limite bien entendu leur nombre. Ainsi on trouve un spécialiste pour environ 40-50 maîtres : Sion (2), Martigny (1), Sierre (1), Monthey (1) semblent donc privilégiés. Quant aux petites communes, il leur reste la possibilité de se grouper pour engager un spécialiste à mi-temps ou à plein temps. Excellente façon de promouvoir ce que doit être l'éducation à l'école primaire soit une éducation complète.

Il existe bien sûr des enseignants recevant une décharge complète ou partielle de l'éducation physique avec leurs élèves mais leur nombre tend à diminuer. Ce genre de décharge est à éviter au maximum car les enfants se trouvant dans ces classes sont trop défavorisés par rapport aux autres. En effet, le Département de l'instruction publique autorise les maîtres à faire une ou deux après-midi de sports (selon le nombre d'heures de gymnastique) par mois. Or, il s'avère que les maîtres recevant une décharge de la gymnastique complètent peu ou pratiquement pas leur enseignement par ces sorties mensuelles ou bimensuelles. L'âge que l'on a trop souvent cité comme critère ne semble

plus être un élément déterminant. Par contre, c'est surtout dans la gent féminine que l'on retrouve le plus grand nombre d'abstentionnistes et cela surtout pour des périodes relativement courtes. Allons-nous vers un corps enseignant conscient de l'importance de l'éducation physique dans leur enseignement et désireux de suivre leurs élèves dans l'ensemble de leur développement ? Nous ne pourrions qu'en être satisfaits.

Sport scolaire facultatif

Ces dernières années ont vu apparaître dans tous les coins du canton des communes désireuses de compléter l'éducation physique à l'école par des cours facultatifs. Comme vous allez vous en rendre compte ceux-ci sont d'une telle diversité que chaque enfant peut y trouver son contentement. Natation, athlétisme, courses d'orientation, ski, ski de fond, hockey, patinage, patinage artistique, judo, basket-ball, volleyball, gymnastique artistique, tennis, rythmique, tennis de table et j'en oublie peut-être, forment la carte offerte aux différents enfants du canton. Ces activités se déroulent généralement le mercredi après-midi mais se répartissent également sur l'ensemble de la semaine : le soir après 17 heures voire le samedi après-midi. Ces cours sont placés sous la responsabilité de l'école qui délègue ses pouvoirs à un responsable chargé de recruter des moniteurs selon les aptitudes et les désirs de chacun. Il ne fait nul doute que dans les prochaines années, d'autres communes viendront rejoindre le peloton de tête afin de permettre à tous les enfants du canton de faire des expériences positives, encourageantes. Elles favoriseront par là l'action éducatrice du sport facultatif.

Quel rapport peut-on établir entre le sport scolaire et les associations sportives extrascolaires ? Le manifeste du sport scolaire facultatif paru en mars 1977 semble être la ligne directrice du canton. Voyons en quoi consiste ce point de vue. La création sur le plan des cantons, de la Confédération voire des communes d'organismes officiels de sport scolaire mettant sur pied des manifestations parallèles à celles des associations sportives, c'est-à-dire des concours ou des championnats impliquants des sélections serait une véritable aberration. Les manifestations sportives mises sur pied par l'école ne peuvent se concevoir sur la base de sélections mais rester ouvertes à tous les élèves qui s'y étant préparés, désirent y participer. Telle est notre position. Le sport scolaire doit rester ce qu'il est c'est-à-dire un élément de l'éducation de l'enfant.

Conception générale du sport à l'école

Je ne pourrais mieux expliciter ce chapitre qu'en reprenant les paroles de M. Curdy, responsable de l'éducation physique en Valais, dans un éditorial de l'écho normalien consacré au sport.

« L'école n'est pas à l'abri du phénomène sport. L'éducation physique en subit les retombées directes. On peut le constater déjà à ses changements d'étiquette : il y a un quart de siècle, on faisait chez nous de la « gymnastique scolaire » ; les pédagogues nous ont amenés à l'« éducation physique » ; puis par souci de prestige, nos spécialistes ont voulu se dénommer « maîtres d'éducation physique et de sports » et voilà que nous arrivons du nord, remplaçant ces titres vieillots, le « sportunterricht » axé dès la première année d'école vers l'efficacité, le rendement.

Les élèves viennent à nous, très bien renseignés, enthousiastes, avides de faire du sport. Nous sommes sur la même longueur d'onde, car l'éducation physique ne saurait se concevoir sans le sport, facteur de motivation par excellence, seul moyen de réaliser notre mission. Mais son énorme emprise sur l'élève en fait un instrument parfois difficile à maîtriser. On a souvent de la peine à le garder en main, on joue avec le feu.

Que d'élèves déformés par la compétition prennent des attitudes de vedettes pour contester l'arbitrage d'un maître moins engagé qu'eux dans la vie des clubs ! Que de classes où règne cette notion « de victoire à tout prix » importée du monde sportif, où la tricherie empoisonne tous les jeux parce que, comme au stade, seul importe le succès final ! Que de petits spectateurs hurlant dans la salle « comme des adultes » pour encourager leur équipe favorite, sous l'œil résigné de

la maîtresse ! Que d'exagération dans l'appel à l'esprit de compétition chez ces maîtres qui ramènent toute l'éducation physique à des concours le plus souvent imprécis et contestables ! » Merci, M. Curdy, pour ces quelques mots qui nous font croire encore à une saine éducation sportive dans le cadre de l'école.

c'est en mettant à la disposition des maîtres des techniciens qui pourront les aider à se perfectionner et les rendre ainsi capables de donner un peu plus à leurs élèves.

Conclusion

Pour terminer ce réquisitoire en faveur du vrai sport à l'école, il m'a semblé que Pierre Seurin résumait parfaitement les désirs des vrais pédagogues :

« La rentabilité de l'éducation physique ne se définit pas en fonction des victoires gagnées par les meilleurs spécialistes, mais au niveau de l'amélioration, certes plus difficiles à juger, qu'elle peut apporter aux valeurs physiques, intellectuelles et morales, à l'efficacité sociale et finalement aux chances de bonheur de chaque individu. »

D. Leroy.

Rédacteur de la rubrique valaisanne :
Pierre-Marc Gabioud, route de Collombey 105, 1870 Monthey. Tél. (025) 4 68 70.

CONGRÈS SPR 1978

Un thème fondamental : le statut de l'enseignant

Un lieu et une date à retenir :
Fribourg, 18 novembre 1978



Société vaudoise
et romande
de Secours mutuels
COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement plus de 2500 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottetaz, 1012 Lausanne.

LE CENTRE DE LOGOPÉDIE « LES HIRONDELLES »

cherche

INSTITUTEUR(TRICE)

Classe 12 élèves degré moyen.

Formation spécialisée requise ou à faire en emploi.

Entrée 20 août.

Conditions d'engagement de l'Etat de Vaud.

Offres manuscrites avec curriculum vitae.
Ch. de la Batelière 9, 1007 LAUSANNE.

TÉLÉVISION ÉDUCATIVE

Emission du 28 février, à 14 h. 30

l'actualité : « Les avalanches »



En cas de recherche de victimes, un gigantesque chaos de neige doit être sondé.

Qu'est-ce que l'actualité ?

Lorsque, à la fin de l'année dernière, nous essayions, avec la sous-commission romande de production, de définir un certain nombre de thèmes d'actualité, susceptibles d'intéresser les élèves, les enseignants et le public en général ; nous étions loin de penser que deux mois plus tard, avec le thème : « Les avalanches », il ne s'agirait pas seulement d'un thème d'actualité saisonnière, mais que les faits lui donneraient un relief « d'actualité chaude » !

En effet, entre le 30 janvier et le 10 février, les grands titres n'ont cessé d'enveahir les pages des journaux, parfois en première page, et les antennes des radios et télévisions.

Quelques titres pour situer cette période :

Le 30 janvier : Tribune le Matin, « Avalanche meurtrière dans le Toggenburg », 2 morts ; « Oberland bernois, skieur emporté », 1 mort. Nouvelliste et Feuille du Valais, « La mort blanche a frappé deux fois dans notre canton ».

Le 1^{er} février : Tribune le Matin, « Fort danger d'avalanches » ; « Nidwald, avalanche : écolière tuée ».

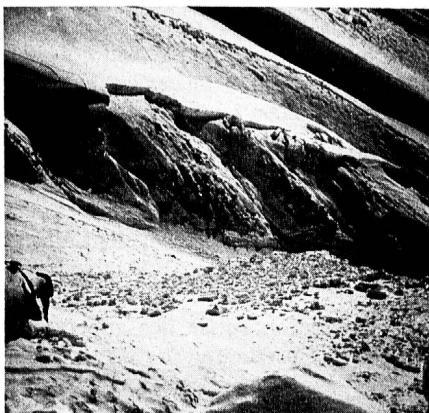
Le 3 février : Tribune le Matin, « Avalanche au Loetschberg, un train déraille : plusieurs blessés ».

Le 4 février : Tribune de Genève, « Avalanche alerte générale », « Chamonix, 5 morts dans un chalet balayé par l'avalanche ». 24 Heures, « La montagne descend », « La peur blanche s'installe dans les Alpes », « En Savoie et au val d'Aoste : des morts ».

Depuis six jours la situation était signalée et commentée dans tous les media, mais en dépit de cela, on pouvait lire le 6 février : Tribune de Genève, « Skieurs genevois emportés par une avalanche à Chamonix : 1 mort ». Le 7 février, on trouve des articles qui font déjà le point sur ces jours de drames : La Suisse, « Avalanches : comptes et méfaits ».

Le 9 février : La Suisse, « Après deux avalanches à Chamonix », « Guide devant la justice », « Deux corps retrouvés ». Tribune le Matin, « Avalanches, le Valais a frôlé la catastrophe », « Equipé pour secourir, démunis pour prévenir ».

Ce sont là, les titres de quelques journaux, pris au hasard parmi tant d'autres. L'événement est suffisamment important pour que Le Monde, du 7 février, y consacre une page entière, avec les titres : « Le mauvais temps en France », « Dans les Alpes du Nord », « Les Avalanches ont déjà provoqué la mort de 19 personnes ».



Plusieurs types d'avalanches, plusieurs sortes de neige, ici plaques de neige coulante.

Que savons-nous ? Et comment ?

En parcourant tous ces articles quelques questions nous sont venues à l'esprit :

— Lorsque les media, journaux, radios et télévisions relatent ces événements, de quelle manière le font-ils et dans quel but ?

— L'information, dans ce cas, est-elle synonyme d'éducation ? Ces articles, ces émissions, permettent-ils la compréhension des phénomènes ? Incitent-ils à la connaissance qui permettrait la prévention personnelle ?

En ne présentant que certains aspects, avec une apparence de compétence, ne prédisposent-ils pas au contraire à la paresse ? Ne donnent-ils pas l'illusion de la connaissance des faits ? Ou même, ne véhiculent-ils pas des notions fausses ?

Voici un premier exemple d'article qui donne à réfléchir, en l'occurrence sur la connaissance que les skieurs ont de ce qui signifie « danger d'avalanche ». Dans La Suisse du 2 février : « L'avalanche qui a emporté mardi après-midi 5 personnes dans la région de ..., n'aurait pas dû faire de victimes, la monitrice responsable du camp de vacances, ..., avait été avertie du danger d'avalanche régnant sur la piste empruntée par les cinq skieurs. ... L'avalanche a coûté la vie à la jeune ... »

Dans un tout ordre d'idée, et nous référant à notre dernière question, un autre exemple tiré de la Tribune de Genève du 30 janvier : « Heureusement, ils (les météorologues) se sont trompés quant aux risques d'avalanches. Un rafraîchissement inattendu en haute montagne a eu pour effet de fixer les couches de neige instables qui auraient pu causer bien des drames... »

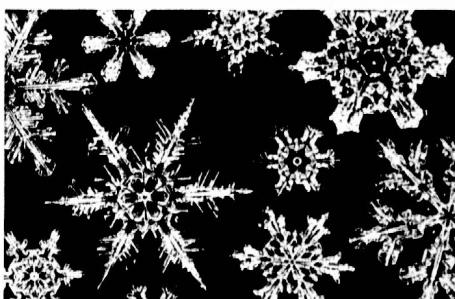
Voilà quelques lignes qui laissent songeur, et qui sont propres à tromper le lecteur. Non, qu'elles avancerait des notions fausses, mais parce qu'elles se prêtent, par lacune, à une interprétation erronée et que, sortis du contexte exact, les faits relatés sont spécifiques. En effet, d'une part le danger d'avalanche latent existait bien, les météorologues ne s'étaient pas trompés, les jours qui ont suivi en ont donné des preuves dramatiques. D'autre part un « rafraîchissement » n'est jamais le signe de la fin d'un danger latent d'avalanches, tel qu'on pourrait le déduire de l'article. Au contraire : « ... Les avalanches de poudreuse se produisent dans la neige fraîche, encore sans cohésion, au cours des premiers jours qui suivent la chute. Elles interviennent par temps froid. Allix a cru même pouvoir affirmer que les avalanches de ce type devenait plus fréquentes après des refroidissements de la température. Il est certain en tout cas que des froids intenses, en retardant l'évolution de la neige, prolongent d'autant la période pendant laquelle l'avalanche peut se déclencher. »

Extrait de « LA NEIGE », collection Que sais-je ?

Une émission en guise de premier pas !

Ces deux exemples parmi d'autres pour préciser les intentions de notre émission et le choix du thème de ce TELACTUALITÉ. Nous voudrions dans un premier temps inciter à lire de manière critique les informations d'actualité.

C'est-à-dire mettre en doute les notions rencontrées, pour les vérifier. Essayer de déceler les erreurs de l'informateur, se soustraire aux effets, volontaires ou involontaires, des lacunes ou encore à sa propre interprétation erronée. Pour cela, il s'agit d'acquérir un certain nombre de réflexes, de connaissances et de critères. A l'information reçue, il faut opposer un effort de « lecture » et vérifier les faits par sa propre expérience ou information. Dans un second temps cette émission voudrait apporter un début de connaissance de la neige et des situations d'avalanches qui permette à chacun de poursuivre ensuite cette connaissance. Un minimum de connaissance peut favoriser une prévention personnelle.



Evolution de la structure des cristaux de la neige fraîche, poudreuse, à la neige coulante en « gobelets ».

Presque en conclusion, l'article paru dans Le Monde, du 7 février, dit : « L'information doit être totale. Il faut en finir avec le tabou des avalanches. Les cartes des zones dangereuses doivent être exposées, expliquées et commentées. Les skieurs et les moniteurs doivent être d'abord formés à la connaissance de l'environnement dans lequel ils vont évoluer. » Cette dernière phrase fait curieusement penser à un objectif de programme scolaire !

L'émission du 28 février sera un premier pas dans ce sens. Il ne tiendra qu'à vous de le poursuivre de la manière qui vous semblera la meilleure. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la neige ne manque pas cette année pour être étudiée ! Enfin, qu'il n'est jamais trop tard pour informer, nombreux sont en effet les accidents qui surviennent tard dans la saison, lors du ski de printemps.

Toutefois, au terme d'une étude, qui vous semblerait même approfondie, il faudra rester conscient que pour les spécialistes aussi (des guides par exemple), le danger d'avalanche ne peut pas toujours être apprécié. Aussi bien informé que l'on soit, la plus grande certitude que l'on puisse avoir, est qu'il faut toujours mesurer le risque au plaisir attendu et savoir renoncer à ce dernier dans le doute.

Pour en savoir plus

A notre connaissance il n'existe en français, dans des éditions accessibles, que les livres suivants :

— « Connaitre et prévenir les avalanches », de Pierre et Bruno Caillat ; éd. Albin Michel.

— « Le ski de montagne », éd. Arthaud (pour un chapitre très intéressant d'André Roch : « Connaissance de la neige et des avalanches »).

— « La Neige », de Charles-Pierre Péguet, collection Que sais-je ?, PUF.

Il existe par contre un petit livre, très bien conçu, en allemand :

— « Lawinen », de Melchior Schild ; Lehrmittelverlag des Kantons Zürich.

Et, même si vous savez tout, avant de partir en excursion,appelez le 162, bulletin des avalanches et renseignez-vous auprès des responsables des stations, des moyens de remontées ou des polices cantonales.

TÉLÉVISION ÉDUCATIVE.

Gilbert Brodard,
délégué pédagogique.

PHOTOS ANDRÉ ROCH.

CONNAISSEZ-VOUS LES AUBERGES DE JEUNESSE DE SUISSE ?

Ohé les jeunes et les enseignants !

En voilà un sujet brûlant qui doit vous mettre l'eau à la bouche car jamais autant qu'aujourd'hui on a prôné :

- la vie saine au grand air ;
- l'école à l'aventure comme complément à l'enseignement des livres ;
- l'éducation physique en plein air ;
- l'échange international de la jeunesse

La Fédération suisse des auberges de jeunesse se préoccupe de favoriser le tourisme jeunesse et social depuis 1924 déjà : le « Va découvre ton pays », d'une manière attractive et avantageuse. Cette forme de tourisme trouve sa justification en dehors du domaine économique sur le terrain des connaissances socio-pédagogiques, c'est du reste un instituteur né en 1874 qui fut le père de l'idée des auberges de jeunesse...

Le réseau international s'étend sur 49 pays du monde entier avec 4500 auberges de jeunesse. En Suisse, on compte 11 sections indépendantes englobant géographiquement des territoires plus ou

moins cohérents qui ne correspondent pas toujours aux frontières cantonales. Ainsi le canton du Valais se trouve rattaché à Berne et Fribourg, cette section étant elle-même affiliée à la Fédération FAJ qui a mission de s'occuper de propagande, du bureau de voyage « JEUNESSE TOURS », de la publication d'un journal distribué à tous les membres L'AJISTE, son but étant avant tout, je le répète, d'offrir à notre jeunesse des possibilités d'hébergement à des conditions à la mesure de leurs bourses... La FAJ dispose d'un réseau de plus de 100 auberges de jeunesse, logées dans les immeubles les plus variés : de l'ancienne maison de campagne, à l'école, au château-fort en ruines, rénové. Les installations se présentent elles aussi sous des aspects fort différents : des lits de paille, aux fontaines comme lavabos, au confort des immeubles nouvellement construits avec dortoirs, matelas et couvertures de laine, salles de séjour, chauffage central, douches, etc.

Conditions pour bénéficier d'un séjour en auberge AJS

Peut devenir membre AJ, toute personne ayant dépassé l'âge de 7 ans. Elle recevra jusqu'à l'âge de 20 ans une carte de junior, cotisation annuelle de Fr. 10.— ; elle deviendra ensuite senior, sa cotisation : Fr. 15.—. Les pères et mères de famille peuvent fréquenter les AJ avec leurs enfants, ils demanderont une carte pour chef de famille au prix de Fr. 15.—. Les chefs de groupes ou instituteurs acquerront une carte de chef de groupe au prix de Fr. 15.—. Afin de soutenir cette œuvre sociale, une des plus importantes de notre pays, on peut également devenir **membre sympathisant**.

Je connais bien des amis, parents d'enfants de 7 à 13 ans qui étudient l'histoire et la géographie sur place durant les vacances. Les enfants dorment à l'auberge de jeunesse tandis que les parents réservent à l'hôtel. Cette formule permet un peu d'évasion à tout le monde, je la considère comme idéale.

Quelques règles générales

Les auberges suisses de jeunesse sont ouvertes, sans distinction d'opinion politique ou religieuse à tous les jeunes touristes, aux familles ainsi qu'aux groupes écoliers et d'adolescents. Les touristes ont tenus de maintenir ordre et propreté, être serviables et d'aider aux travaux du ménage.

Les bases d'une bonne marche sont naturellement : le tact, les égards mutuels, la joyeuse camaraderie.

Garçons et filles sont tenus de dormir dans des locaux séparés.

L'extinction des feux, en principe, est fixée à 22 heures.

En Valais

Martigny possède deux pères-aubergistes mais un seul sourire pour vous recevoir, tant ils ont ce sens inné de l'accueil. Ils ont à même de vous raconter l'histoire de notre cité, de vous fournir tous les renseignements concernant les nombreux buts de promenade, les soirées culturelles, la géographie, les sports pratiqués dans notre région, etc. Celle du Centre-Ville est ouverte durant toute l'année ; elle est très spacieuse, répartie en dortoirs, elle peut accueillir une centaine de membres. Ses portes sont ouvertes aux sociétés sportives ayant des rencontres en notre ville ou aux environs ; aux classes de verdure ou de neige, son équipement permet aux écoliers la demi-journée de classe, la demi-journée de sports. Martigny se situant à proximité de stations bien équipées telles que Ver-

bier, Champex, Ovronnaz, les Mayens-de-Riddes, la Forclaz, les Marécottes, Bruson, la Fouly, etc. Le Mont-Chemin et le Mont-Ravoire offrent de belles promenades dans le vignoble et la forêt.

L'auberge de Martigny-Campagne, dite « du Capio », offre un cachet rustique très prisé, on peut y loger 27 personnes. Elle est ouverte du 1^{er} avril au 15 octobre. Les deux centres sont situés en pleine verdure, au cœur des Alpes à deux pas des sapins, à 1 heure d'Aoste par le col du Grand-St-Bernard et à l'heure de Chamonix par le col de la Forclaz, position géographique extraordinaire... et j'allais oublier à quelques minutes d'une piscine avec bassin olympique.

Et maintenant, enseignants, jeunes en quête de randonnées à bicyclette, de chemins pédestres, de beautés naturelles, tant

de vallées s'ouvrent à vos yeux, tant d'au-berges de jeunesse ont été aménagées pour vous servir.

Puissent ces quelques lignes vous faire découvrir leur utilité et vous inciter à la fois à préparer vos congés et vacances avec moins de soucis financiers et davantage de fraternité ! Alors seulement le « SALUT LES COPAINS » arboré sur toutes les jeunes poitrines prendra un sens : celui d'une Europe unie que l'on attend encore !

Pour toute documentation, projets de voyages, vente de cartes de membres, vous pourrez vous adresser auprès de chaque AJS. Pour Martigny-Ville : route du Levant, tél. 2 64 32 ; pour Martigny-Campagne : Le Capio, tél. 2 31 28.

Gaby. S.

Echange de maison

Instituteur danois, marié, 2 enfants (10 et 13 ans) échangerait pour une dizaine de jours, fin juin ou début août 1978 avec collègue habitant en Suisse, une très belle maison située à 10 km. de la meilleure plage de la mer du Nord et à 20 km. au nord de Esbjerg, dans un petit village nommé Billum. La maison

est équipée de toutes les installations modernes et entourée d'un grand jardin.

Prendre contact avec l'intéressé :

Laerer Eigil Andreasen,
Aeblevej 3,
6852 BILLUM/Danemark.

Une nouvelle règle parallèle

Dotée d'un rapporteur incorporé, cette règle, conçue en Belgique, à l'intention des professeurs de mathématiques, de géométrie ou de géographie, pour leurs dessins au tableau, est désormais disponible en Suisse. Les personnes intéressées,

qui désirent l'examiner à l'usage, peuvent se procurer cette règle à l'essai, en collant cette note sur une carte postale comportant leur nom et leur adresse, envoyée à Hunziker S.A., 8800 Thalwil.

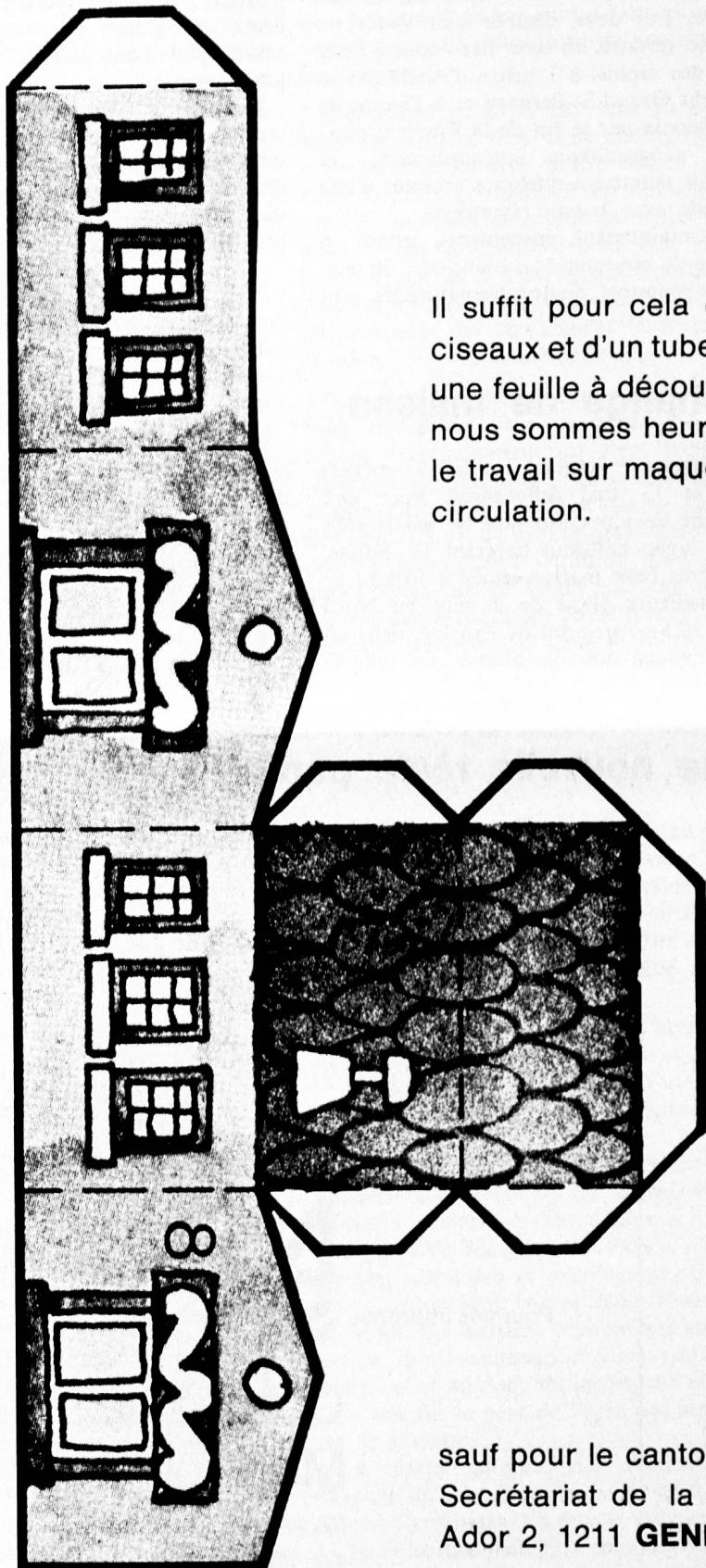
Pour vos imprimés une adresse



Corbaz s.a.
Montreux

22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

L'ÉDUCATION ROUTIÈRE PEUT AUSSI ÊTRE TRIDIMENSIONNELLE!



Il suffit pour cela de se munir d'une bonne paire de ciseaux et d'un tube de colle. Deux feuilles pour la base, une feuille à découper pour les bâtiments, voilà ce que nous sommes heureux de vous offrir. Car rien ne vaut le travail sur maquette pour enseigner les règles de la circulation.

Les commandes peuvent être adressées directement à :

TOURING CLUB SUISSE
Division de prévention routière
9, rue Pierre-Fatio

1211 GENÈVE 3

sauf pour le canton de Genève, au
Secrétariat de la section genevoise, quai Gustave
Ador 2, 1211 **GENÈVE 3**

BIBLIOTHEQUE NATIONALE
SUISSE
15, HALLWYL STRASSE
BERNE
3003

J. A.
1820 Montreux